



Les ministres arabes de la Culture saluent les efforts de SM le Roi Mohammed VI en soutien à la cause palestinienne

Page 2

Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 10413

Vendredi 17 Janvier 2025

Tensions et revendications

La santé publique
cherche remède
désespérément



Page 4



Des dizaines de milliers de morts, de blessés et de déplacés et d'innombrables habitations rasées plus tard

L'avènement d'un accord de «paix» entre Israël et le Hamas

Page 8



Le Monde rappelle les faits
Le rôle déterminant du Maroc dans la libération de quatre agents français de la DGSE

Page 3

Les ministres arabes de la Culture saluent les efforts de SM le Roi Mohammed VI en soutien à la cause palestinienne



Les ministres arabes de la Culture ont salué, mercredi à Rabat, les efforts de SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods, pour soutenir la cause palestinienne et les Palestiniens. Dans le communiqué final ayant

sanctionné les travaux de la 24e session de la Conférence des ministres chargés des Affaires culturelles dans le monde arabe, les ministres arabes se sont félicités des efforts du Comité d'Al-Qods Acharif, présidé par SM le Roi Mohammed VI, pour la protection et le

renforcement de l'identité culturelle et du cachet civilisationnel de la Ville Sainte, à travers les réalisations de Bayt Mal Al-Qods Acharif, qui ont contribué à soutenir la résistance des Maqdessis.

Les ministres ont appelé l'Organi-

sation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), le ministère palestinien de la Culture et l'Agence Bayt mal Al-Qods, relevant du Comité Al-Qods Acharif, à l'élaboration d'un plan d'intervention urgent définissant, en premier lieu et de manière précise, les besoins en matière de renforcement de l'identité civilisationnelle et de préservation du patrimoine culturel et de la dignité des Maqdessis, ainsi que le soutien de leur résistance.

Ils ont insisté aussi sur la nécessité de mettre en place un plan de réseautage pour fédérer les actions de toutes les institutions concernées, et de définir les domaines d'intervention nécessaires selon des programmes bien ficelés et des délais précis.

Les travaux de cette 24e session, présidée par le Maroc en la personne du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, ont été sanctionnés par l'adoption d'une proposition marocaine sur la création d'un forum arabe des industries culturelles et créatives, outre la création d'un groupement arabe pour négocier avec les grandes sociétés internationales du numérique afin de lutter contre les fake-news et les risques de radicalisation et de séparatisme dans l'espace numérique en mettant en avant les contenus numériques arabes.

Mohamed Salem Cherkaoui : Le Centre culturel marocain à Al-Qods renforcera la présence marocaine en Palestine et au Moyen-Orient

Le Centre culturel marocain - Maison du Maroc à Al-Qods - renforcera la présence marocaine en Palestine et au Moyen-Orient, a indiqué, mercredi à Rabat, le directeur chargé de la gestion de l'Agence Bayt Mal Al-Qods, Mohamed Salem Cherkaoui.

Intervenant lors de la 24e session de la Conférence des ministres arabes chargés des Affaires culturelles, M. Cherkaoui a souligné que ce Centre, géré par l'Agence avec un budget spécial alloué par le Royaume du Maroc, est "prêt à ouvrir dès que les conditions le permettront", notant qu'il offrira un espace aux institutions, aux associations ainsi qu'aux jeunes pour présenter leurs créations dans les domaines de la culture, des arts et des industries culturelles.

Le Centre se compose des espaces "Sakia Al Hamra", dédié à l'exposition permanente de l'artisanat marocain, "Koutoubia", qui abrite une bibliothèque marocaine et "Dar Essalam", consacré aux conférences et aux séminaires, outre la galerie "Souss" pour les expositions photographiques et des arts plastiques.

Il comprend également les salons "Tangis", "Angad" et "Zayane" pour les ateliers et les arts, une salle et un salon marocains et une aile administrative, alors qu'on retrouve à l'étage, avec une vue sur la Mosquée Al-Aqsa, un café culturel, a indiqué M. Cherkaoui.

Ce Centre est une bâtisse historique

surplombant la mosquée Al-Aqsa, acquise par le Royaume du Maroc en 1998 et située au cœur de la Vieille ville, a-t-il rappelé, notant que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, a bien voulu protéger cet édifice qui témoigne de la présence islamique dans la Ville Sainte et préserver son cachet historique et architectural.

Et d'ajouter que cet édifice a été restauré et réhabilité en y intégrant le cachet marocain sur certains de ses espaces pour un budget de 3 millions de dollars, dans une parfaite harmonie avec ses composantes originales, reflétant ainsi les valeurs du Royaume et les spécificités de son architecture singulière, sans toutefois compromettre l'élégance et l'esprit de l'architecture maqdessie.

Le Centre culturel marocain à Al-Qods constitue un exemple de projets concrets pour la préservation du patrimoine culturel et civilisationnel de la Ville Sainte, a indiqué M. Cherkaoui, affirmant que ce modèle est le fruit de la conjugaison des actions du Comité d'Al-Qods avec les efforts politiques, juridiques et diplomatiques du Royaume, couplés aux actions sociales et humanitaires sur le terrain de l'Agence.

Il s'agit également d'un modèle à suivre pour préserver l'identité arabo-islamique d'Al-Qods, à travers la préservation de son patrimoine foncier, en oeuvrant à l'acquisition des monu-



ments historiques et en empêchant leur transfert à d'autres parties, en coordination avec la tutelle hachémite historique sur les lieux saints chrétiens et musulmans à Al-Qods Acharif, l'Autorité palestinienne et les institutions arabes, islamiques et internationales concernées, a-t-il ajouté.

A cet égard, M. Cherkaoui a salué les partenariats de Bayt Mal Al-Qods Acharif avec les principaux centres culturels dans la Ville Sainte, dans le cadre d'un programme de soutien ayant atteint son apogée depuis 2009, avec la célébration d'Al-Qods comme capitale culturelle arabe, sur décision des ministres arabes de la Culture réunis à Mascate en 2006, la restauration et la réhabilitation du Cen-

tre culturel Yabous pour un budget de 1 million d'euros et la poursuite du soutien d'une partie de ses programmes et activités artistiques annuels, puis en élargissant cet effort à d'autres centres culturels qui œuvrent à la préservation de l'identité arabe de la ville et au maintien de son cachet artistique authentique (1,2 million de dollars).

M. Cherkaoui a fait part, à cet égard, de la disposition de l'Agence à partager son expérience avec toutes les institutions de soutien Al-Qods, l'Agence Bayt Mal Al-Qods constituant, selon lui, le meilleur outil pour coordonner le soutien arabo-islamique à la Ville Sainte, sous la supervision directe de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le rôle déterminant du Maroc dans la libération de quatre agents français de la DGSE

À la mi-décembre de l'année dernière, quatre Français, membres de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), accusés d'espionnage par le Burkina Faso, ont été libérés après un an de détention grâce à la médiation décisive du Maroc, reconnu pour sa diplomatie discrète et efficace dans des situations complexes.

Benjamin Roger, journaliste au quotidien français *Le Monde*, a relaté le dénouement heureux de cette affaire dans un article publié mardi 14 janvier et intitulé « Comment quatre agents des services secrets français, détenus un an au Burkina Faso, ont été libérés ».

« Propriété de la société Air Ocean Maroc, leader de l'aviation d'affaires dans le Royaume chérifien, un appareil a été envoyé par les services de renseignement marocains. Trois heures plus tard, quatre passagers s'y engouffrent : ces agents de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), les services secrets français, viennent de passer plus d'un an en détention au Burkina Faso et s'approprient, enfin, à rentrer en France. A 23 h 52, l'avion redécalle, direction Casablanca », a affirmé Benjamin Roger. Et d'ajouter : « A Paris, le soulagement est général au siège de la DGSE, boulevard Mortier : c'est la fin d'une des plus graves crises internes de la « boîte », où le sort du quartour n'en finissait plus de susciter des remous ».

Le journaliste français, invité mercredi dernier sur les plateaux de France 24 jus-



tement pour parler de cette opération, a rappelé que le président français, Emmanuel Macron, s'est entretenu mercredi 18 décembre 2024, au téléphone avec S.M le Roi Mohammed VI afin de remercier le Souverain chaleureusement pour la réussite de sa médiation qui « a rendu possible la libération de nos quatre compatriotes retenus depuis un an au Burkina Faso ».

Cette médiation souligne non seulement l'importance des alliances straté-

giques en Afrique, mais également le rôle croissant du Maroc en tant qu'acteur clé dans les affaires sécuritaires du continent. La capacité du Maroc à intervenir dans des situations délicates comme celle-ci renforce son statut de partenaire privilégié pour la France et d'autres nations occidentales.

Les relations entre la France et le Burkina Faso se sont considérablement dégradées depuis l'arrivée au pouvoir en

septembre 2022 du capitaine Ibrahim Traoré. L'ambassade française n'est plus dirigée que par un chargé d'affaires depuis que les autorités burkinabés ont obtenu le départ de l'ambassadeur Luc Hallade.

En plus, deux conseillers politiques de l'ambassade ont été déclarés en avril dernier « persona non grata » pour « activités subversives » et priés de quitter le pays.

T.M

Joe Wilson : *Le Maroc, un partenaire essentiel des Etats-Unis*



Le Maroc est un « partenaire essentiel » et de longue date des Etats-Unis, s'est félicité mercredi le congressman américain Joe Wilson, lors d'une session publique du Congrès, tout en rappelant la décision historique de son pays de reconnaître la souveraineté du Royaume sur son Sahara.

A la veille de l'entrée en fonction du président élu Donald Trump, dont l'investiture est prévue lundi, le congressman a rappelé

la Proclamation émise par M. Trump, lors de son premier mandat, reconnaissant la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara.

Le représentant républicain, qui s'est félicité de présider le groupe d'amitié Etats-Unis-Maroc à la Chambre des représentants, a tenu, par ailleurs, à mettre en garde contre la « menace » que représentent la milice « terroriste » du « polisarior » et ses soutiens pour la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Examen de la coopération sécuritaire entre le Maroc et l'Espagne

Le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN) et de la surveillance du territoire (DGST), Abdellatif Hammouchi, a reçu, mercredi à Rabat, le commissaire général d'information espagnol, Javier Antonio Susin Berbero, en visite au Maroc à la tête d'une délégation sécuritaire de haut niveau.

Cette visite revêt une importance capitale étant donné que le commissaire général d'information espagnol, nouvellement nommé, a choisi le Maroc pour sa première visite à l'étranger dans l'objectif de promouvoir les relations de coopération bilatérale dans le domaine de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, indique un communiqué de la Direction générale de la surveillance du territoire.

A cette occasion, M. Hammouchi et son homologue espagnol ont eu des entretiens intenses axés sur l'évaluation des risques et des menaces terroristes dans les différents foyers de tension à travers le monde, notamment dans la région du Sahel et du Sahara, ainsi que sur la valorisation et le renforcement des opérations menées conjointement pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Les deux parties ont passé en revue le rôle que peuvent remplir les services de la DGST dans le cadre des efforts conjoints à l'occasion de la Coupe du monde 2030, organisée conjointement par le Maroc, l'Espagne et le Portugal, en particulier l'aspect relatif au renseignement pénal, à la proactivité et à la neutralisation de

tous les dangers à la sécurité publique.

Au cours de ces entretiens, le commissaire général d'information espagnol s'est félicité du niveau distingué de la coopération avec le Royaume du Maroc, affirmant que l'Espagne a pu être épargnée d'attentats terroristes dangereux grâce aux informations décisives et hautement fiables fournies par les services de la DGST.

Le responsable espagnol a, en outre, exprimé le souhait de son pays de continuer à tirer profit du soutien de la DGST pour faire face au terrorisme, particulièrement dans un contexte mondial marqué par des défis sécuritaires grandissants et complexes. Il a en outre insisté sur l'importance de renforcer les opérations conjointes et les arrestations simultanées, menées par les services de sécurité des deux pays dans les milieux radicalisés aussi bien au Maroc qu'en Espagne.

Les discussions entre les deux parties ont été marquées par la convergence de vues sur l'impératif de consolider et d'intensifier les mécanismes communs de coopération sécuritaire dans les divers domaines, y compris la lutte antiterroriste et l'extrémisme violent, de sorte à affronter conjointement les risques qui planent sur la sécurité des deux pays voisins, conclut le communiqué.

Cette visite illustre le stade avancé du partenariat sécuritaire entre le Maroc et l'Espagne, tout comme elle révèle la demande accrue sur le modèle sécuritaire marocain en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Tensions et revendications

La santé publique cherche remède désespérément



Le secteur de la santé publique au Maroc continue d'être marqué par des tensions persistantes, alimentées par des différends entre les syndicats de la santé et le gouvernement. Ces conflits, bien que récurrents, semblent atteindre un nouveau point de rupture, notamment en raison de l'inertie dans la mise en œuvre d'accords conclus précédemment.

Un sentiment d'imposition et un appel à l'action

Les syndicats dénoncent ce qu'ils perçoivent comme une « imposition d'un fait accompli » et appellent à une amélioration des conditions de travail des médecins ainsi que des infrastructures dans les établissements de santé. Ces revendications ne se limitent pas aux aspects matériels, mais incluent également une réforme structurelle pour répondre aux attentes des professionnels et des citoyens marocains.

Une frustration croissante face à l'immobilisme gouvernemental

À ce propos, le Syndicat national de la santé publique (SNSP) a, récemment, tiré la sonnette d'alarme sur le processus préoccupant des négociations entre les syndicats du secteur de la santé et le gouvernement. Dans une déclaration à Hespresse, les dirigeants de cet organisme syndical ont fait part d'un sentiment de lassitude et d'exaspération croissant face à ce qu'ils qualifient de « procrastination inexplicable » dans la mise en œuvre des accords conclus avec l'ancien ministre de la Santé, à savoir l'amélioration des conditions de travail en adoptant de meilleures infrastructures, des équipements modernes, et une meilleure répartition des ressources humaines dans les établissements de santé. Ainsi qu'une révision des statuts des professionnels de la santé via la reconnaissance des efforts des médecins, infirmiers, et autres personnels par des réformes statutaires et des augmentations salariales. Et enfin, l'investissement dans la formation et le recrute-

ment par le déploiement d'efforts pour pallier le manque chronique de personnel médical, aggravé par l'émigration de talents marocains vers d'autres pays.

Toutefois, selon les syndicalistes, ces engagements restent lettre morte. Cette inaction suscite un sentiment de trahison chez les professionnels de la santé qui espéraient des améliorations tangibles après des années de récurrentes revendications.

Une procrastination qui interroge

Pour le SNSP, l'immobilisme du gouvernement est d'autant plus incompréhensible que la santé publique constitue une priorité nationale. Il est inconcevable, toujours selon ce syndicat, dans un contexte où la santé est au cœur des préoccupations des citoyens, d'être confronté à un tel manque de réactivité. Cette inertie, ajoute le SNSP, ne peut être justifiée, surtout face aux défis systémiques que traverse le secteur, à savoir la pression sur les hôpitaux publics et la migration des compétences médicales (le départ massif des professionnels de la santé vers des pays offrant de meilleures conditions de travail affaiblit davantage un système déjà fragile). Et enfin le mécontentement social croissant à cause du manque d'actions concrètes. Ce qui alimente un climat de frustration non seulement parmi les professionnels, mais aussi parmi les usagers des services de santé.

Des impacts à long terme pour la santé publique

L'immobilisme du gouvernement ne se limite pas à un problème de communication ou de priorisation ; il a des conséquences profondes sur le système de santé et, par extension, sur la population. Chaque jour de retard dans la mise en œuvre des accords se traduit par une aggravation des conditions de travail des soignants, un accès réduit aux soins de qualité pour les citoyens, et une perte de confiance dans les institutions publiques.

Un appel à une action urgente

Face à cette situation critique, les syndicats du secteur de la santé appellent le gouvernement à assumer ses responsabilités et à entamer un dialogue sérieux.

Cette prise de position s'inscrit dans une volonté de faire pression sur les autorités pour qu'elles traduisent enfin leurs engagements en actions concrètes. À défaut, les syndicats ont annoncé qu'ils intensifieraient leur mobilisation, ce qui pourrait entraîner des grèves prolongées et une paralysie partielle du système de santé.

Pour certains observateurs, le cri d'alarme du SNSP illustre l'urgence d'une réforme profonde et rapide du secteur de la santé publique. Ils rappellent que la santé, en tant que droit fondamental, ne peut être reléguée au second plan des priorités politiques. Si le gouvernement persiste dans son inaction, il risque non seulement de provoquer une crise sanitaire, mais également de fragiliser davantage la confiance entre les citoyens et les institutions, notent-ils.

Un dialogue en panne et une crise qui s'aggrave

Malgré les appels répétés au dialogue, les syndicats affirment ne recevoir aucune réponse ni du ministre de la Santé ni de la présidence du gouvernement, pourtant signataires de l'accord en question. Pour eux, cette situation reflète un désengagement de la part des autorités, malgré les promesses faites et la reconnaissance officielle des problèmes systémiques affectant le secteur de la santé.

Une mobilisation croissante et un avertissement symbolique

Face à cette inaction, les syndicats entament un programme de lutte graduel. Une grève symbolique est prévue, marquant le début d'une escalade des protestations si les revendications ne sont pas prises en compte.

Pour un professionnel de la santé, qui a requis l'anonymat, la situation met en lumière plusieurs problématiques structurelles et politiques. « Il y a d'abord la gestion des engagements gouvernementaux. En effet, le non-respect des accords précédents soulève des questions sur la fiabilité des négociations sociales au Maroc. Ce manque de suivi alimente le mécontentement et sapé la confiance dans les institutions. Ensuite, le sous-financement du secteur de la santé. Les revendications des syndicats mettent en exergue les lacunes financières et organisationnelles qui minent le système de santé marocain. Et enfin, la centralité des syndicats dans le dialogue social. Les organisations syndicales apparaissent comme les principaux porte-voix des frustrations des professionnels de la santé, mais leur influence reste limitée face à une administration parfois jugée opaque ou lente.

Vers une solution ?

Pour éviter une intensification de la crise, il est impératif, selon cette source, que le gouvernement relance le dialogue social. Une réunion avec les syndicats pour clarifier la position du gouvernement et réviser les engagements pris s'avère urgente. Il faut aussi prioriser la mise en œuvre des accords. « Identifier des solutions à court terme pour répondre aux revendications urgentes tout en travaillant sur des réformes structurelles à moyen et long termes », indique-t-elle. Et de poursuivre : « L'Exécutif est appelé également à afficher plus de transparence et de communication en informant régulièrement les parties prenantes sur l'état d'avancement des réformes et des projets en cours pour apaiser les tensions ».

En conclusion, notre interlocuteur estime que « la crise actuelle dans le secteur de la santé publique au Maroc illustre l'importance d'une gouvernance proactive et transparente. Si des mesures ne sont pas rapidement prises, le mécontentement risque de s'intensifier, avec des conséquences potentielles sur la qualité des soins et la confiance des citoyens dans leur système de santé ».

Hassan Bentaleb

Ouverture de l'année judiciaire

El Hassan Daki : L'optimisation des performances passe essentiellement par la mise à niveau institutionnelle et humaine

L'optimisation des performances du secteur de la justice requiert essentiellement la mise à niveau institutionnelle et humaine, a affirmé, mercredi à Rabat, le Procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, El Hassan Daki.

Dans une allocution à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 2025, M. Daki a indiqué que la présidence du Ministère public a procédé, dans ce sens, à la révision de sa structure organisationnelle en ajoutant un pôle dédié à la modernisation et aux systèmes d'information, afin de relever le défi de développement, de modernisation et de numérisation.

S'agissant de l'amélioration de la performance du Ministère public, il a souligné l'importance de poursuivre l'application de la stratégie du Ministère public dans le domaine de la mise en œuvre de la politique pénale, en œuvrant à renforcer l'Etat de droit pour assurer la sécurité et la stabilité de la société, et protéger les droits et les libertés des individus tout en élevant le niveau de préparation pour lutter contre toutes les formes de crimes, notamment les plus graves, et assainir la vie publique.

Il a également appelé à redoubler d'efforts afin de garantir le respect des délais impartis pour le traitement des plaintes et des procès-verbaux, tout en travaillant à

l'optimisation des indicateurs d'efficacité et en renforçant les valeurs éthiques dans le domaine de la justice pénale, à la lumière des résultats et des recommandations issus des réunions de coordination tenues avec les différentes composantes de la police judiciaire.

M. Daki a, en outre, appelé à renforcer les capacités et les compétences professionnelles des ressources humaines des parquets et de tous les membres des organismes chargés de l'application de la loi, ainsi qu'à continuer à renforcer le rôle du Ministère public dans le domaine de l'encadrement des investissements et de l'amélioration du climat d'affaires.

Il a également insisté sur la nécessité de soutenir les efforts déployés par les responsables judiciaires des parquets afin de mettre en place des programmes de travail intégrés et cohérents vis-à-vis des politiques pénales, et à poursuivre la contribution active du Ministère public dans les plans et stratégies nationaux visant à lutter contre les violences à l'égard des femmes et des enfants, outre la mise en œuvre exemplaire de la communication avec l'opinion publique au sujet des questions d'intérêt général, et la poursuite de l'opérationnalisation des institutions juridiques dans le cadre du renforcement de la communication professionnelle entre les ma-

gistrats et les autres partenaires du système judiciaire, tels que les bâtonniers et les présidents des instances professionnelles.

A ce propos, le responsable a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre le renforcement des mécanismes adaptés au travail des parquets généraux, notamment en ce qui concerne le système législatif, appelant à accélérer la promulgation du Code pénal et du Code de procédure pénale ainsi que les textes réglementant les professions juridiques et judiciaires.

Par ailleurs, il a attiré l'attention sur la nécessité de renforcer les mécanismes institutionnels d'appui pour garantir les droits de l'ensemble des groupes vulnérables, d'augmenter le nombre de centres d'hébergement et de renforcer les programmes de protection des femmes et des enfants victimes de violence, tout en accordant un intérêt particulier aux victimes de la traite des êtres humains.

Le responsable a également appelé à accélérer la promulgation de la loi relative à l'Agence nationale de protection de l'enfance, qui constitue "un jalon essentiel" pour protéger les enfants et garantir leur réinsertion dans leur environnement naturel.

S'agissant de l'élément humain, qui constitue, selon lui, le rouage essentiel de toute action institutionnelle, M. Daki a ap-



pelé à renforcer les ressources humaines du Ministère public, avec un nombre suffisant de magistrats (environ un millier), ainsi que par des cadres greffiers compétents.

A ce propos, M. Daki a fait part de sa détermination à aller de l'avant en déployant tous les efforts nécessaires pour concrétiser le plein engagement dans la prise de responsabilité conformément aux Hautes Orientations Royales visant à renforcer l'édifice de la justice.

Dans le même ordre d'idées, le responsable judiciaire a relevé que l'action des parquets près des tribunaux du Royaume a connu une hausse considérable en 2024, comme en témoignent les statistiques qui reflètent les efforts notables de leurs magistrats et cadres, que ce soit au niveau du traitement des plaintes ou des procès-verbaux courants, de la gestion des détentions provisoires, ou encore dans le domaine de la protection des droits et des libertés.

Mohamed Abdennabaoui : Plus de 4 millions affaires traitées par les tribunaux du Royaume en 2024



Le nombre d'affaires traitées par les tribunaux du Royaume s'est élevé à 4.466.727 dossier en 2024, soit 103% des affaires enregistrées et 88,5% du nombre total des affaires en cours, a indiqué, mercredi à Rabat, le Premier président de la Cour de cassation, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui.

Dans une allocution à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 2025, M. Abdennabaoui a précisé que le nombre total des affaires en cours devant les juridictions du Royaume a atteint 5.052.086 en

2024, notant que le nombre d'affaires pendantes a atteint 577.851, soit une baisse de 142.760 dossiers.

Au cours de l'année écoulée, la Cour de cassation a statué sur 52.904 affaires, soit 109% du total des 48.210 affaires enregistrées, a-t-il fait savoir, ajoutant que le nombre des affaires pendantes devant la Cour est passé de 51.247 à fin 2023 à 46.549 en 2024, soit une baisse de 9%. M. Abdennabaoui a, en outre, souligné que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire veille à développer ses prestations électroniques au profit de tous les professionnels de la justice et à accroître la publication des textes et études juridiques, présentés dans ce cadre que le portail électronique du Conseil a atteint près de 13 millions de visiteurs de 130 pays. Le CSPJ a procédé, au cours de l'année écoulée, en coopération et en coordination avec le ministère de la Justice, à la mise en œuvre du plan de transformation digitale du système judiciaire, a indiqué M. Abdennabaoui, faisant savoir que des préparatifs sont en cours pour la conception d'un logiciel permettant aux magistrats d'imprimer et de si-

gner électroniquement les jugements.

Par ailleurs, il a fait remarquer que le Conseil accorde une attention particulière à la moralisation du système judiciaire et adopte diverses approches relatives à la sensibilisation et l'encadrement, menées avec beaucoup d'efficacité par la commission de déontologie du Conseil.

L'année 2024, a-t-il poursuivi, a été marquée par l'achèvement de la première phase du plan stratégique du Conseil visant à encadrer le paysage associatif des magistrats, ajoutant que le CSPJ œuvre en collaboration avec les associations professionnelles des magistrats à l'élaboration d'un document de référence pour la communication entre les associations judiciaires et les institutions du pouvoir judiciaire.

La cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire, qui s'est déroulée en présence de ministres et de responsables gouvernementaux et judiciaires, a été marquée par la signature d'un protocole d'accord avec le Conseil supérieur de la justice belge ainsi que par la décoration de Wissams Royaux de plusieurs magistrats.

Maroc-Belgique : Signature à Rabat d'un mémorandum d'entente pour renforcer la coopération dans le domaine judiciaire

Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le Conseil supérieur de la justice de la Belgique ont signé, mercredi à Rabat, un mémorandum d'entente portant sur la mise en place d'un cadre général pour le renforcement de la coopération entre les deux parties dans les domaines d'intérêt commun.

Ce mémorandum a été paraphé par le Premier président de la Cour de Cassation, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui et la présidente du Bureau du Conseil supérieur de la justice belge, Hilde Melotte, ainsi que Mmes Valérie Delfosse, Vanessa de Francquen et Lucia Dresser, membres du Bureau, indique un communiqué conjoint des deux Conseils.

Aux termes de ce mémorandum, adossé aux valeurs et principes inhérents à la consécration de l'Etat de droit dans les deux pays et visant le renforcement de la coopération bilatérale, les deux parties conviennent d'œuvrer de concert pour mettre en œuvre les activités communes, ajoute la

même source. Les domaines de coopération fixés en vertu dudit mémorandum concernent notamment l'indépendance du pouvoir judiciaire, la consécration de l'Etat de droit, la gouvernance judiciaire, l'efficacité judiciaire, la gestion administrative des tribunaux, la numérisation des tribunaux, l'inspection judiciaire, la gestion des situations professionnelles des magistrats, la gestion et la mise en œuvre de programmes de formation et de qualification professionnelle, ainsi que d'autres domaines d'intérêt commun.

Afin de réaliser les objectifs énoncés dans les domaines de coopération, les deux parties s'engagent à échanger des informations, des documents, des instruments et tout autre moyen à même de contribuer au développement des compétences dans les domaines d'intérêt commun, en plus d'échanger des expériences et des bonnes pratiques acquises lors de leur mise en œuvre, de réaliser des études analytiques et d'évaluation à la demande de l'autre partie, et d'émettre des avis dans la limite des prérogatives dévolues aux deux institutions.

Zineb El Adoui lors d'une séance plénière conjointe des Chambres des représentants et des conseillers

Les juridictions financières ont recouvré quelque 139 millions de dirhams entre janvier 2023 et septembre 2024



Les juridictions financières ont recouvré, dans le cadre de l'exercice de leurs attributions judiciaires, environ 139 millions de dirhams (MDH) entre janvier 2023 et septembre 2024, a indiqué, mercredi à Rabat, la présidente de la Cour des Comptes, Zineb El Adoui.

Lors d'une séance plénière conjointe des Chambres des représentants et des conseillers consacrée à la présentation des activités de la Cour des comptes au titre de la période 2024-2023, Mme El Adoui a expliqué que ces montants concernent "le recouvrement des créances et droits dus" (54 MDH), "le respect d'engagements contractuels" (78 MDH), "la restitution de 28 millions de dirhams par les comptables publics", "l'application des pénalités de retard" (6,3 MDH) et "le recouvrement des montants payés par erreur (820.000 DH).

D'autres mesures ont été prises pour renforcer les mécanismes de contrôle interne et en établir les fondements et les principes, "en tant que point d'entrée principal pour améliorer la gestion et prévenir les cas de corruption financière et administrative", a-t-elle précisé, ajoutant que le nombre des dossiers en cours en matière de discipline budgétaire et financière (DBF) s'est élevé, pendant la période sus visée, à 297 dossiers, dont 86

ont été jugés, en statuant par des amendes d'un total de 5 MDH et par des jugements de remboursements de sommes au titre de pertes subies par les organismes concernés d'un montant de 9 MDH.

Mme El Adoui a relevé que le montant total des restitutions ou des amendes a dépassé les 14 millions de dirhams.

En ce qui concerne les catégories d'organismes et de personnes poursuivies dans le cadre des dossiers en cours, la présidente de la Cour des comptes a fait savoir que les établissements publics ont représenté 75% des organismes objets de saisines devant la Cour alors qu'au niveau des Conseils régionaux des comptes, les affaires DBF ont concerné 110 organismes dont principalement les communes à hauteur de 93%, a ajouté Mme. El Adoui.

Et de relever que la plupart des faits soulevés concernant les marchés publics portent sur le non-recours injustifié à la concurrence, la non application correcte des critères d'évaluation des offres spécifiés dans le règlement de consultation, la non détermination précise des besoins à satisfaire par la commande lors de l'établissement du cahier des prescriptions spéciales, la certification inexacte du service fait pour des travaux ou de fournitures réalisés en deçà des quantités visées

dans les décomptes ou non conformes aux prescriptions techniques établies par les clauses contractuelles et la réception provisoire de travaux inachevés ou de qualité insuffisante.

Pour la gestion des recettes, a poursuivi Mme El Adoui, les faits relevés concernent, notamment, des insuffisances en matière d'appréhension et de détermination de l'assiette fiscale, le non recours à la taxation d'office pour défaut de déclaration par le redevable, le manque de contrôle des déclarations déposées, et enfin, des manquements au niveau du recouvrement de taxes ou de la liquidation du montant dû à leur titre.

S'agissant des travaux en matière de vérification, d'instruction et de jugement des comptes, le nombre de comptes soumis aux juridictions financières par les comptables publics au cours de la période allant du 1er janvier 2023 au 30 septembre 2024 s'élève à 4.690, a précisé la présidente de la Cour des comptes, notant que la Cour a par ailleurs reçu 155 comptes soumis par les ordonnateurs, tandis que 2.258 autres comptes remontant à 2022 et 2023 n'ont pas été déposés.

Dans ce sens, la Cour des comptes a enjoint aux comptables concernés de soumettre leurs comptes avant l'application des amendes et des astreintes prévues dans l'article 29 du Code des

juridictions financières.

A cet égard, les juridictions financières ont noté le reversement par les comptables publics de sommes s'élevant à plus de 28 MDH aux organismes publics concernés suite à la notification qui leur a été faite de notes d'observations et d'arrêts et jugements provisoires, bien avant qu'elles ne statuent définitivement sur les comptes concernés.

S'agissant des arrêts et jugements, le rapport de la Cour des comptes relève que les juridictions financières ont prononcé des débits d'un montant global d'environ 54,8 MDH et des quitus dans 81% des arrêts et jugements émis.

Il montre également que le montant des débits dus à l'absence de diligences que le comptable public doit faire en matière de recouvrement des recettes a constitué 89% des débits prononcés, tandis que les débits liés aux manquements à l'occasion de l'exercice du contrôle de validité de la dépense qu'il est tenu d'effectuer en vertu des lois et règlements en vigueur, n'ont représenté que 11% du montant total des débits, répartis entre débits résultant de manquements en matière de contrôle de l'exactitude des calculs de liquidation (9%), ceux liés au non-respect du caractère libératoire du règlement (1%) et de débits à cause de l'absence du visa préalable (1%).

Nécessité de maintenir l'effort de l'investissement public et favoriser son rôle de levier pour l'investissement privé

Le premier Président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, a souligné, mercredi à Rabat, la nécessité de maintenir l'effort de l'investissement public et de favoriser son rôle de "levier de l'investissement privé".

Intervenant lors d'une séance plénière conjointe des deux Chambres du Parlement pour présenter un exposé sur les activités de la Cour des comptes au titre de la période 2023-2024, Mme El Adaoui a relevé qu'en matière d'investissements, la tendance actuelle est de maintenir l'effort d'investissement public, notamment à travers les dépenses d'investissement qui sont passées de 52,3 MMDH en 2015 à 119,2 MMDH en 2023, faisant observer que cette tendance est appelée à se poursuivre au même niveau au cours des années à venir.

Dans ce contexte, Mme El Adaoui a souligné que la Cour a enregistré certains risques

concernant les finances publiques "qui doivent être traités à court et moyen termes, compte tenu des pressions croissantes sur les finances publiques et du rythme de la mise en œuvre de certaines réformes programmées".

Et de souligner que l'aggravation de la problématique du stress hydrique nécessite des investissements majeurs et urgents estimés à 143 milliards de dirhams, pour la période 2020-2027, dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation. De même, la région d'El Haouz a également besoin de ressources financières importantes pour financer les programmes de reconstruction et venir en aide aux sinistrés, sachant que les dépenses dans ce domaine ont dépassé 9,5 milliards de dirhams à fin octobre 2024.

Mme El Adaoui a également noté que la mise en œuvre des grandes réformes lancées par le Royaume se poursuit, notam-

ment la réforme du système de protection sociale, qui devrait coûter, selon les dernières estimations du ministère de l'Economie et des Finances, 53,5 milliards de dirhams, une fois l'ensemble des mécanismes de la protection sociale seront mis en œuvre en 2026, dont 38,5 milliards de dirhams seront financés sur le budget de l'Etat.

En outre, elle a fait observer que le Maroc se prépare à accueillir la Coupe d'Afrique des nations 2025 et la Coupe du monde de la FIFA 2030, coorganisée avec l'Espagne et le Portugal, "ce qui nécessite la mobilisation de ressources financières importantes pour financer des investissements majeurs pour réhabiliter les infrastructures sportives, touristiques, de communication et de transport".

En relation avec la mobilisation des ressources, elle a expliqué que les réformes en cours dans le domaine fiscal, dans le secteur des institutions et entre-

prises publiques et dans le système d'investissement devraient également contribuer à alléger la pression sur les finances publiques, "car ces réformes peuvent apporter des ressources publiques supplémentaires d'une part, et d'autre part, réduire les transferts du budget de l'Etat aux établissements publics, qui ont dépassé 65 milliards de dirhams en 2023, par rapport aux recettes et contributions au budget de l'Etat qui n'ont pas dépassé 16,8 milliards de dirhams, pour la même année.

La réforme du système d'investissement nécessite aussi l'augmentation de la part de l'investissement privé, à même de contribuer à améliorer le système d'allocation des ressources, dégager des marges budgétaires et à alléger la pression sur les finances publiques.

Les réformes précitées, a-t-elle dit, peuvent offrir des marges intéressantes pour répondre aux besoins en financement. Néan-

moins, pour atteindre cet objectif, il s'avère crucial d'accélérer leur mise en œuvre pour mobiliser les ressources nécessaires à temps, ainsi que pour établir des sources de financement stables et chercher d'autres solutions novatrices de financement pour réduire les pressions sur les finances publiques.

Concernant les risques potentiels auxquels les finances publiques pourraient être confrontées à moyen et long termes, la Cour réaffirme la nécessité urgente d'engager et d'accélérer la réforme du système de retraite, afin de préserver sa viabilité, tout en attirant l'attention sur la situation préoccupante de la Caisse marocaine de retraite (CMR), qui a enregistré un déficit technique de 9,8 MMDH, à fin 2023, ce qui entraîne une baisse de ses fonds de réserve à 65,8 MMDH, et conduirait à leur épuisement en 2028, selon les données du ministère de l'Economie et des Finances.

Lutte contre l'analphabétisme

La mise en œuvre des plans stratégiques et des programmes n'a pas encore produit l'effet escompté

La mise en œuvre des plans stratégiques et des programmes de lutte contre l'analphabétisme, par les différents acteurs, n'a pas encore produit l'effet escompté pour éradiquer ce fléau, a souligné mercredi à Rabat le Premier président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui. Intervenant lors d'une séance plénière conjointe des deux Chambres du Parlement consacrée à la présentation d'un exposé sur l'action de la Cour des comptes pour la période 2023-2024, Mme El Adaoui a indiqué que le bilan réalisé dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme "reste insatisfaisant" malgré les différentes stratégies et l'enveloppe globale de près de 3 milliards de dirhams qui a été mobilisée au profit de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme entre 2015 et 2023.

Elle a relevé, à cet égard, que la proportion d'analphabètes demeure élevée chez les citoyens âgés de plus de 15 ans, avec plus de 9 millions et 240 mille personnes enregistrées en 2021, soit l'équivalent d'un taux d'analphabétisme d'environ 34,2% contre 47,7% en 2004.

Dans ce sens, Mme El Adaoui a plaidé pour la promotion de l'efficacité et l'efficience des programmes de lutte contre l'analphabétisme, notamment à travers un contrat-programme entre l'Etat et l'Agence afin de définir les objectifs stratégiques et quantitatifs à atteindre selon un calendrier approprié, et de mettre en place des mécanismes pour le suivi de la mise en



œuvre des programmes et projets prévus, ainsi que l'évaluation de leurs résultats et leur impact sur la réduction du taux d'analphabétisme.

L'Agence, poursuit-elle, a mené des programmes de lutte contre l'analphabétisme en partenariat avec les organisations de la société civile, notant l'absence d'un système de classification des associations œuvrant dans le domaine d'alphabétisation, qui permettrait de les inciter à se spécialiser et à s'organiser, d'une part, et de faciliter l'évaluation de leur performance et la prise, au cours du processus de sélection, de décisions basées sur des informa-

tions précises, contribuant ainsi à garantir leur pérennité, d'autre part.

"La Cour a également relevé l'absence de mesures concrètes pour s'assurer de l'adéquation des espaces de formation proposés par les associations partenaires, ce qui pourrait impacter la qualité des formations dispensées, le degré d'attractivité pour les bénéficiaires et la rentabilité globale des projets", a fait savoir le Premier président de la Cour des comptes.

A cet égard, Mme El Adaoui a relevé que certains espaces de formation consistent en des appartements, des maisons résidentielles et des garages non aménagés

pour accueillir des formations d'alphabétisation, soulignant que la proportion des espaces publics dédiés à ces formations n'a pas dépassé 18% du total des lieux déclarés pour l'année scolaire 2022/2023.

Et d'enchaîner, dans le même contexte, qu'il a été observé un faible taux de présence et d'assiduité des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation dispensés par les organisations de la société civile.

"En effet, la moyenne de l'indice de présence a atteint environ 40% dans un échantillon de 14.263 classes, réparties sur 52 préfectures et provinces, respectées sur le terrain par des bureaux d'études engagés à cet effet, durant la période 2019-2022", a-t-elle dit, ajoutant que la moyenne de l'indice d'assiduité dans la présence n'a pas dépassé 43%, ce qui risque de limiter l'impact des efforts déployés pour lutter contre l'analphabétisme.

Pour ce faire, la Cour a recommandé à l'Agence d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes de lutte contre l'analphabétisme menés en partenariat avec les organisations de la société civile, afin de renforcer leur impact effectif sur la réduction du taux d'analphabétisme, notamment par la classification des organisations actives dans ce domaine et l'adoption de critères et procédures permettant de sélectionner des associations et des coopératives sérieuses, disposant des ressources humaines spécialisées et des compétences professionnelles nécessaires pour dispenser des formations en alphabétisation.



Des milliers de Palestiniens exultent à travers la bande de Gaza à l'annonce d'une trêve



Des milliers de Palestiniens ont exulté mercredi soir à travers la bande de Gaza à la nouvelle de l'annonce d'un accord de trêve entre Israël et le Hamas après plus de quinze mois de guerre, selon des journalistes de l'AFP et des témoins.

La conclusion de cet accord négocié par le biais d'une médiation du Qatar, de l'Égypte et des États-Unis, a été annoncée par une source proche des négociations avant d'être confirmée par un responsable américain et que le président élu américain Donald Trump annonce "un accord sur les otages au Moyen-Orient".

À Deir el-Balah, dans le centre du petit territoire, des centaines de personnes ont vite manifesté leur joie devant l'hôpital des Martyrs d'Al-Aqsa, où tant de morts ont afflué depuis le début de la guerre, en dansant, brandissant des drapeaux palestiniens ou prenant des photos.

Plusieurs rassemblements spontanés ont eu

lieu dans d'autres localités, selon des journalistes de l'AFP sur place ou des témoins joints par téléphone avant que le bureau du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu n'annonce que des points restaient à régler, tout en disant espérer boucler les négociations dans la nuit.

La trêve a finalement été confirmée par le Premier ministre du Qatar, Mohammed ben Abdelrahmane Al-Thani, et doit entrer en vigueur dimanche.

Au cours d'une première étape, qui doit durer 42 jours, 33 otages enlevés lors de l'attaque du Hamas ayant déclenché la guerre seront libérés, a-t-il ajouté.

À Deir el-Balah, un homme et un journaliste portant un gilet pare-balles sont soulevés sur les épaules de la foule pour une interview au-dessus des Palestiniens en liesse.

Alors qu'arrive une ambulance, des "Allahou Akbar !" ("Dieu est le plus grand !") fusent au milieu d'hommes et de femmes tout sourires.

De jeunes enfants, certains semblant perdus au milieu de cette agitation, sont là aussi, au spectacle, déambulant entre les adultes.

Un groupe de jeunes garçons, d'une dizaine d'années, entonne un chant populaire de résistance, aussitôt filmés par une escouade de téléphones portables.

Jointe par téléphone dans le camp de Nousseirat, dans le centre de la bande de Gaza, Randa Samih, une déplacée originaire de Gaza-ville, peine à contenir son émotion.

"Je n'arrive pas à croire que ce cauchemar qui dure depuis plus d'un an commence à toucher à sa fin", dit cette Palestinienne de 45 ans. "Nous avons perdu tant de monde, nous avons tout perdu."

"Nous avons besoin de beaucoup de repos. Dès que la trêve aura commencé, j'irai au cimetière pour rendre visite à mon frère et à plusieurs parents", ajoute-t-elle.

"Nous les avons enterrés au cimetière de

Deir el-Balah sans sépulture convenable. Nous érigerons de nouvelles tombes, sur lesquelles nous inscrirons leurs noms".

Abdelkarim, un habitant de Gaza âgé de 27 ans, dit éprouver "de la joie en dépit de tout ce que nous avons perdu".

"Nous allons revenir à la vie. Je n'arrive pas à croire que je vais enfin revoir ma femme et mes deux enfants qui sont partis vers le sud il y a plus d'un an", ajoute-t-il, disant espérer "que les déplacés seront rapidement autorisés à rentrer".

À Khan Younés, dans le sud de la bande de Gaza, des centaines de personnes se sont rassemblées également, en chantant au son de tambours, selon un photographe de l'AFP qui a constaté la présence d'hommes en armes.

Devant l'hôpital al-Ahli de la ville de Gaza, qui ne fonctionne plus que partiellement en raison des importantes pénuries accablant le territoire, des dizaines de personnes se sont rassemblées, affichant pour beaucoup un large sourire.

Confiant éprouver des "sentiments mêlés", Khamis Al-Assi, un médecin encore vêtu de sa tenue d'hôpital, dit espérer que "la joie se répandra dans toutes les maisons".

À côté, Fadl Nacem liste les proches qu'il a perdus depuis le début de la guerre au cours de laquelle plus de 46.707 personnes ont été tuées, en majorité des civils, selon des données du ministère de la Santé du Hamas jugées fiables par l'ONU.

"Je vais installer la tente devant ma maison et j'attendrai la reconstruction", conclut cet homme déplacé par les combats comme la quasi-totalité des habitants de la bande de Gaza.

Les célébrations étaient plus modestes sur la place centrale de Ramallah, siège de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie occupée, où les automobilistes klaxonnaient en passant près d'un petit groupe de personnes distribuant des pâtisseries.

"Ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de victoire se trompent : il y a une victoire incontestable", a déclaré à l'AFP Omar Assaf, un habitant de la ville, "car l'ennemi a échoué dans tous ses objectifs, tandis que la résistance conserve toute sa force".

Ce que l'on sait sur l'accord de trêve entre Israël et le Hamas

Le Hamas doit libérer 33 otages retenus à Gaza en échange de la libération d'environ 1.000 prisonniers palestiniens détenus par Israël pendant la première étape d'un accord de trêve annoncé mercredi et qui entrera en vigueur dimanche, ont rapporté les médiateurs qatari et américains.

Les médiateurs - Qatar, Égypte, États-Unis - ont intensifié les efforts ces dernières semaines pour finaliser un tel accord, après 15 mois de guerre à Gaza entre Israël et le Hamas, déclenchée par l'attaque sans précédent du mouvement islamiste palestinien le 7 octobre 2023 sur le sol israélien.

Le Qatar a affirmé mercredi qu'"un accord a été conclu" entre Israël et le Hamas "pour un cessez-le-feu" dans la bande de Gaza ainsi qu'"un échange d'otages (israéliens) et de prisonniers" palestiniens tandis que les États-Unis ont annoncé un cessez-le-feu "entier et total" à Gaza.

"L'accord entrera en vigueur le dimanche 19

janvier", a précisé le Premier ministre du Qatar selon lequel "un mécanisme de suivi sera mis en place, géré par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis" et "basé au Caire".

Voici les principaux points de l'accord révélé par le président américain sortant, Joe Biden et le Premier ministre qatari, Mohammed ben Abdelrahmane Al-Thani.

"La phase un durera six semaines. Elle comprendra un cessez-le-feu complet, le retrait des forces israéliennes de toutes les zones peuplées de Gaza et la libération d'un certain nombre d'otages détenus par le Hamas, y compris des femmes, des personnes âgées et des blessés", a annoncé le président américain.

Lors de cette première phase, "le Hamas libérera 33 captifs israéliens parmi lesquels des femmes (...), des enfants, des personnes âgées, des malades civils et des blessés, en échange de prisonniers détenus dans les prisons israéliennes", a lui affirmé lors d'une conférence de presse à

Doha le Premier ministre du Qatar.

"Les forces israéliennes seront ensuite positionnées le long de la frontière de Gaza, ce qui permettra l'échange de prisonniers, ainsi que l'échange de corps et le retour des personnes déplacées dans leurs domiciles", a-t-il précisé.

"En contrepartie, Israël libérera des centaines de prisonniers palestiniens", a indiqué M. Biden.

Israël avait précédemment déclaré qu'il libérerait environ 1.000 prisonniers palestiniens lors de la première phase de cet accord de trêve à Gaza, avaient rapporté mardi des sources israéliennes et palestiniennes.

Les 33 otages font partie des 94 captifs encore détenus à Gaza depuis le 7 octobre 2023, parmi lesquels 34 ont été déclarés morts par l'armée israélienne.

Selon le Times of Israel, les responsables israéliens pensent qu'ils sont tous vivants, mais le Hamas n'a pas encore confirmé.

L'aide humanitaire doit aussi augmenter pen-

dant cette première période, qui doit permettre des négociations en vue d'arriver à la deuxième phase, à savoir "une fin définitive de la guerre", a indiqué Joe Biden.

"Les détails concernant les phases deux et trois seront finalisés lors de la mise en oeuvre de la première phase", a déclaré le Premier ministre qatari tandis que le président américain sortant a affirmé qu'"au cours des six prochaines semaines, Israël négociera les arrangements nécessaires pour passer à la phase deux, qui marquera la fin définitive de la guerre. Je le répète, une fin définitive de la guerre".

Les médias israéliens ont rapporté qu'en vertu de l'accord, Israël maintiendrait une zone tampon à Gaza pendant la première phase.

Les forces israéliennes devraient rester présentes jusqu'à "800 mètres en profondeur de la bande de Gaza, sur une zone allant de Rafah au sud jusqu'à Beit Hanoun au nord", selon une source proche du Hamas.

Portrait



Yoon Suk Yeol

Le premier président en exercice arrêté

Ancien procureur superstar devenu président, Yoon Suk Yeol restera dans l'histoire comme le premier chef d'Etat en exercice de Corée du Sud à être arrêté, une nouvelle étape de sa fulgurante descente aux enfers depuis sa tentative manquée d'imposer la loi martiale début décembre.

Retranché depuis des semaines dans sa résidence de Séoul, Yoon Suk Yeol, 64 ans, a fini par céder à l'issue d'un nouvel assaut spectaculaire des procureurs du Bureau d'enquête sur la corruption des hautes personnalités (CIO), escortés de policiers.

"J'ai décidé de répondre au Bureau d'enquête sur la corruption", a annoncé l'ancien magistrat qui s'attaquait autrefois à la corruption des puissants, ajoutant ne pas reconnaître la légalité de l'enquête mais s'y soumettre "pour éviter toute effusion de sang malheureuse".

Jamais un chef d'Etat en exercice n'avait été arrêté en Corée du Sud. Car M. Yoon est toujours officiellement le président, la motion de destitution adoptée contre lui le 14 décembre par les députés n'ayant entraîné à ce stade que sa suspension en attendant son examen par la Cour

constitutionnelle.

Accusé d'avoir fait vaciller la démocratie sud-coréenne en imposant la loi martiale le 3 décembre et en envoyant l'armée au Parlement pour le museler, il avait ignoré plusieurs convocations dans le cadre d'enquêtes pour "rébellion", un crime passible de la peine de mort. Il ne s'était pas non plus présenté mardi à la première audience de son procès en destitution.

Le dirigeant très conservateur avait justifié sa décision choc de début décembre par son désir de protéger le pays des "forces communistes nord-coréennes" et d'"éliminer les éléments hostiles à l'Etat", invectivant les députés d'opposition majoritaires qui bloquaient tous ses projets.

Cette nuit-là, il avait autorisé l'armée à ouvrir le feu, selon des révélations du parquet. Cela ne s'est pas produit et dans un hémicycle cerné par les forces spéciales, les élus avaient réussi à voter un texte réclamant l'abolition de cet état d'exception, auquel le président avait été constitutionnellement obligé d'obéir.

Loin de montrer des regrets depuis qu'il a fait plonger la Corée du Sud dans le

chaos politique, Yoon se défend de tout acte constitutif d'une "rébellion", promettant aux milliers de partisans qui manifestent dans l'hiver glacial de Séoul de se battre "jusqu'à la toute fin".

Avant son entrée tardive en politique en 2021, Yoon Suk Yeol, fils d'universitaires né à Séoul le 18 décembre 1960, effectue toute sa carrière au parquet.

Il joue un rôle-clé dans l'enquête pour abus de pouvoir et corruption qui aboutit à la destitution en 2017 de la présidente Park Geun-hye puis à son incarcération. La même année, il est nommé procureur en chef de Séoul. Sous sa direction, le parquet inculpe une centaine de hauts responsables, dont l'ancien président Lee Myung-bak, pour malversations en tout genre. Plusieurs suspects se suicident en prison.

Yoon Suk Yeol est nommé procureur général du pays en 2019. Deux ans plus tard, surfant sur sa popularité de pourfendeur féroce de la corruption et de l'abus de pouvoir, il démissionne, annonce sa candidature à la présidentielle et rejoint le Parti du pouvoir au peuple (PPP, droite).

Antiféministe assumé, il

promet de supprimer le ministère de l'Egalité des sexes, à l'avant-garde du progrès pour les Sud-Coréennes depuis 2001. Un engagement qu'il ne pourra jamais honorer faute de majorité parlementaire.

Au terme d'une campagne ultrapolarisée, le candidat du PPP est élu en 2022 avec la marge la plus étroite de l'histoire du pays, face au leader du Parti démocrate Lee Jae-myung.

Une fois au pouvoir, cet admirateur déclaré de Winston Churchill mène une politique de fermeté à l'égard de la Corée du Nord et renforce l'alliance avec les Etats-Unis. Il se rapproche aussi du Japon, s'attirant le mécontentement d'une partie de la population dans un pays où le ressentiment à l'égard de l'ancienne puissance coloniale reste vif.

Sa réputation est vite ternie par une série de scandales. A commencer par la bousculade de Halloween à Séoul en octobre 2022 qui fait plus de 150 morts. Le drame est imputé à une cascade de négligences de la part des autorités.

On lui reproche d'abuser de son droit de veto, notamment pour bloquer une enquête parlementaire sur une

”

J'ai décidé de répondre au Bureau d'enquête sur la corruption..., pour éviter toute effusion de sang malheureuse

affaire de manipulation de cours impliquant son épouse Kim Keon-hee.

D'autres scandales éblouissant la première dame déteignent sur lui et son soutien populaire s'érode à grande vitesse. Ce qui se traduit en avril 2024 par une cuisante défaite aux législatives.

Yoon Suk Yeol est le premier président sud-coréen en exercice à être arrêté et le troisième à être destitué par le Parlement, après Park Geun-hye en 2017 et Roh Moo-hyun en 2004. Ce dernier avait cependant vu sa destitution invalidée par la Cour constitutionnelle.

Le Maroc, destination incontournable pour les investissements dans le secteur des minéraux critiques

La ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Leila Benali, a affirmé, mercredi à Riyad, que le Maroc s'érige désormais en destination incontournable pour les investissements dans le secteur des minéraux critiques.

S'exprimant lors d'une table ronde, organisée dans le cadre du 4ème Forum sur les minéraux du futur, en présence du ministre saoudien de l'Industrie et des Ressources minérales, Bandar Al-Khorayef, Mme Benali a souligné à cet effet l'importance de promouvoir la durabilité dans son sens large, de mobiliser les efforts au niveau mondial et de renforcer la coopération internationale.

La ministre a ajouté que la sécurisation de l'approvisionnement requiert certaines conditions, telles que le recyclage et l'optimisation des interconnexions entre les marchés, notamment que cela est de nature à permettre, in fine, de fournir des minéraux à un coût compétitif, rapporte la MAP.

Le Maroc fait partie des cinq pays ayant un rôle clé dans la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales, a-t-elle indiqué, notant qu'il représente également le seul pays africain aujourd'hui à être interconnecté à l'Europe et au bassin atlantique, et ce sur les plans logistique, culturel et énergétique.

Mme Benali a relevé que des pays comme le Maroc constituent une plateforme stratégique pour mobiliser les grands blocs géopolitiques, non seulement pour investir dans le secteur industriel et de production, mais également pour promouvoir la recherche et le développement et le recours aux technologies de l'IA et gérer efficacement les réseaux électriques.

Dans ce sens, elle a mis l'accent sur l'importance de la position du Royaume en tant que destination incontournable pour attirer les investissements dans le secteur des minéraux critiques, rappelant le partenariat solide entre le Maroc et l'Arabie saoudite dans les domaines de la recherche et de l'exploitation minière, amorcé à l'occasion de la première édition du Forum sur les minéraux du futur.

La ministre de la Transition énergétique et du Développement durable a conclu que l'initiative "corridor OTC", un cadre stratégique qui repose sur les principes d'origine, de transit et de certification, vise à faire de la durabilité un droit commun.

Dégradation du niveau de vie palpable pour la majorité des ménages

Au quatrième trimestre de 2024, l'Indice de confiance des ménages (ICM) a enregistré une légère amélioration aussi bien en glissement annuel qu'en glissement mensuel, a annoncé le Haut-commissariat au plan (HCP).

D'après les résultats de l'enquête permanente de conjoncture auprès des ménages menée par l'institution publique au titre du dernier trimestre de 2024, l'ICM s'est établi à 46,5 points, au lieu de 46,2 points enregistrés le trimestre précédent et 44,3 points le même trimestre de l'année précédente.

Selon les données recueillies par le Haut-commissariat, au cours de cette période, 81% des ménages ont déclaré observer une dégradation du niveau de vie au cours des 12 derniers mois, 14,2% un maintien au même niveau et 4,8% une amélioration.

Ainsi, « le solde d'opinion sur l'évolution passée du niveau de vie est resté négatif, à moins 76,2 points, contre moins 75,8 points au trimestre précédent et moins 83,2 points au même trimestre de l'année passée », a fait remarquer l'institution.

Cette situation ne devrait pas s'améliorer d'ausstôt, craignent les ménages son-



dés. En effet, plus de la moitié d'entre eux (53,8%) s'attendent à une dégradation du niveau de vie au cours des 12 prochains mois, 38,5% à un maintien au même niveau et 7,7% à une amélioration.

En conséquence, le solde d'opinion relatif à cet indicateur s'établit à moins 46,1 points. A titre de rappel, il s'est établi à moins 49,3 points au trimestre précédent et à moins 49,0 points au même trimestre de l'année écoulée.

Les anticipations des ménages sur l'évolution du chômage sont tout aussi pessimistes, comme le révèlent également les résultats de l'enquête permanente de conjoncture.

En effet, 82,7% contre 5,5% des ménages s'attendent à une hausse du chômage au cours des 12 prochains mois, le solde d'opinion étant resté ainsi négatif, à moins 77,2 points, contre moins 76,3 points enregistrés un trimestre auparavant et moins 80,3 points au même trimestre de l'année passée.

Selon les perceptions des

ménages, la conjoncture est peu favorable à l'achat des biens durables. Le HCP rapporte que 80% contre 8,1% des ménages en sont convaincus expliquant qu'ils considèrent que le moment n'est pas opportun pour effectuer des achats de biens durables.

L'institution note en conséquence que « le solde d'opinion de cet indicateur s'est établi à moins 71,9 points, contre moins 69,7 points le trimestre précédent et moins 70,4 points au même trimestre de l'année 2023 ».

Au quatrième trimestre de 2024, la perception des ménages est également négative en ce qui concerne leur situation financière, le solde d'opinion relatif à cet indicateur étant resté négatif à moins 38,9 points, contre moins 39,3 points le trimestre précédent et moins 40,3 points l'année précédente.

En effet, si plus de la moitié (56,5%) estiment que leurs revenus couvrent leurs dépenses, 41,2% déclarent en revanche s'endetter ou puiser dans leur épargne et seuls 2,3% affirment épar-

agner une partie de leur revenu.

Il est important de noter que 52,7% contre 5% des ménages considèrent que leur situation financière s'est dégradée au cours des 12 derniers mois. Dans ce cas, « le solde d'opinion relatif à cet indicateur est resté négatif à moins 47,7 points, contre moins 48,4 points au trimestre précédent et à moins 56,1 points au même trimestre de l'année précédente », a fait savoir le HCP.

En revanche, 15,2% contre 31,5% des ménages s'attendent à une amélioration de leur situation financière au cours des 12 prochains mois. Ainsi, le solde d'opinion de cet indicateur s'est ainsi établi à moins 16,3 points, contre moins 18,1 points un trimestre auparavant et moins 10,6 points un an auparavant.

Pour rappel, les composantes de l'ICM portent sur la perception par les ménages de l'évolution du niveau de vie, du chômage, de l'opportunité à effectuer des achats de biens durables et de leur situation financière.

Alain Bouithy

L'Indice de confiance a toutefois connu une légère amélioration au quatrième trimestre de 2024, selon le HCP

Port de Safi: Baisse de 14% des débarquements de pêche en 2024

Les quantités de produits de la pêche côtière et artisanale débarquées au niveau du port de Safi ont connu une baisse de 14% au titre de l'année 2024, selon l'Office national des pêches (ONP).

Dans son dernier rapport statistique relatif à la pêche côtière et artisanale au Maroc pour 2024, l'Office précise que les quantités débarquées au cours de l'année écoulée se sont élevées à 51.113 tonnes (T), contre 59.315 T en 2023.

La valeur marchande de ces captures a, pour sa part, augmenté de 4% avec 313,13 millions de dirhams (MDH), contre 300,09 millions de di-

rhams (MDH) une année auparavant, rapporte la MAP.

Par espèce, les quantités de poissons pélagiques débarquées dans ce port ont baissé de 13% au cours de l'année dernière, soit 47.827 tonnes pour une valeur estimée à 154,96 MDH, contre 163,22 MDH / 54.868 T en 2023.

En outre, les débarquements des poissons blancs ont enregistré une chute de 17%, soit 1.078 tonnes pour une valeur de 57,40 MDH, contre 1.304 T (60,65 MDH).

S'agissant des céphalopodes, les quantités dé-

barquées ont connu une augmentation de 44%, soit 1.173 T avec des recettes évaluées à 91,32 MDH (+56%).

Les quantités débarquées des crustacés ont enregistré un recul de 48%, soit 90 T avec des recettes d'environ 6,60 MDH (-42%).

Au niveau national, les débarquements des produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont atteint 1.336.058 T au titre de l'année 2024, en baisse de 1% par rapport à 2023. En valeur, ces débarquements ont enregistré une hausse de 6% à plus de 10,54 milliards de dirhams.

Essaouira à l'heure du 1^{er} Forum régional du tourisme "Siyaha"

Les travaux de la première édition du Forum régional du tourisme "Siyaha" ont débuté, mercredi à Essaouira, avec la participation d'un parterre de décideurs, de représentants d'institutions nationales et de nombreux acteurs et experts du secteur touristique.

Initié par la Chambre régionale de commerce, d'industrie et de services de Marrakech-Safi (CCIS-MS), sous le thème "Pour une durabilité et une innovation du tourisme dans la région de Marrakech-Safi", cet événement constitue une occasion d'échanger les idées et de renforcer les moyens de coopération pour stimuler l'innovation et promouvoir un tourisme durable capable de relever les défis actuels et futurs.

Intervenant à cette occasion, le gouverneur de la province d'Essaouira, Adil El Maliki, a souligné que le choix d'Essaouira pour abriter cette rencontre "n'est pas le fruit du hasard, mais constitue une opportunité privilégiée pour analyser la dynamique économique et sociale de la ville et de sa région", mettant en avant les performances exceptionnelles du secteur touristique, considéré comme un pilier essentiel du développement et un levier économique majeur pour la région, rapporte la MAP.

M. El Maliki a, dans la foulée, présenté un bilan détaillé des performances du secteur touristique au niveau de la Cité des

Alizés en 2024, évoquant une augmentation de la capacité d'accueil des hôtels classés à 11.252 lits (près du double par rapport à 2019), une hausse des nuitées de 8% et un taux d'occupation moyen de 47%, ainsi que des projets d'investissement majeurs d'environ 3 milliards de dirhams, incluant la relance de la station Mogador, avec la création de plus de 20.000 emplois à court et moyen termes.

Le gouverneur a également fait savoir que plusieurs projets structurants sont en cours de réalisation pour renforcer l'attractivité de la province, citant, dans ce sens, le programme de mise en valeur et de réhabilitation de l'ancienne médina, le projet de la Cité des arts et de la culture, dont le taux d'avancement des travaux a atteint 65%, et l'amélioration des accès à la côte atlantique, notamment la route côtière reliant Safi et Essaouira, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour les villages côtiers comme Sidi Kaouki et Moulay Bouzerktoun.

De son côté, le président de la CCIS-MS, Kamal Ben Khaled, a affirmé que la région de Marrakech-Safi, forte de ses atouts touristiques d'exception, qu'ils soient naturels, culturels ou historiques, occupe une place centrale dans le paysage touristique national, notant que conformément à ses prérogatives, la Chambre s'engage activement à soutenir les secteurs économiques des différentes provinces de la région, tout

en œuvrant à renforcer la compétitivité des professionnels locaux du tourisme.

"Dans cette dynamique, l'organisation par le Royaume d'événements sportifs d'envergure mondiale (CAN 2025 et Mondial 2030) constitue une opportunité majeure pour impulser une transformation qualitative du secteur touristique, renforcer la position du Maroc parmi les grandes destinations touristiques mondiales et concrétiser les objectifs de la feuille de route nationale visant à attirer 26 millions de touristes à l'horizon 2030", a-t-il ajouté.

Pour sa part, le président du Conseil régional de Marrakech-Safi, Samir Goudar s'est attardé sur l'importance de consolider la destination Essaouira, notamment à travers des projets d'infrastructure à même de renforcer la connectivité de la ville avec les autres pôles touristiques et économiques du Royaume.

Dans ce sillage, M. Goudar a souligné la nécessité de desservir la ville avec une autoroute et une ligne ferroviaire, tout en améliorant les infrastructures aéroportuaires, dans le but de favoriser l'arrivée des touristes et d'investisseurs, contribuant ainsi à la croissance durable du secteur touristique et au rayonnement de la Perle de l'Atlantique tant sur le plan national qu'international.

Même son de cloche chez le président du Conseil communal d'Essaouira, Tarik Ottmani, qui a plaidé en faveur d'une amé-

lioration des infrastructures de transport pour faciliter l'accès à Essaouira, "l'une des destinations touristiques les plus emblématiques du Royaume qui ne cesse de réaliser des performances inédites chaque année".

M. Ottmani a en outre insisté sur "la nécessité de donner toutes les chances à la Cité des Alizés afin de maximiser le potentiel de la ville et de ses environs, en tant que destination touristique incontournable, capable de rivaliser avec les meilleures destinations mondiales".

Par ailleurs, cette séance d'ouverture a été ponctuée par la remise du prix "Best Tourism Villages", décerné par l'Organisation des Nations unies pour le tourisme (ONU-Tourisme) au village côtier de Moulay Bouzerktoun, situé dans la province d'Essaouira, en reconnaissance de son excellence en matière de tourisme durable et de préservation de son patrimoine local.

Abordant diverses thématiques, le Forum "Siyaha" a pour objectif de faire la lumière sur les mécanismes de soutien et de développement du produit touristique, ainsi que sur l'importance de la formation continue des professionnels du secteur.

En offrant un cadre d'échange et de dialogue entre les participants, ce rendez-vous entend renforcer la coopération et favoriser le partage des meilleures pratiques en vue de promouvoir le développement du tourisme à l'échelle régionale.

Essaouira, acteur incontournable de l'essor touristique au Maroc

Avec son offre diversifiée mêlant potentiel naturel exceptionnel, patrimoine culturel emblématique et une large gamme de sports nautiques, la Cité des alizés continue de jouer un rôle clé dans le développement du secteur touristique national, a souligné, mercredi à Essaouira, la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor.

S'exprimant lors de l'ouverture de la première édition du Forum régional du tourisme "Siyaha", Mme Ammor s'est félicitée des progrès réalisés par la ville en matière de développement

touristique et des résultats remarquables enregistrés en 2024, affirmant que l'augmentation significative du nombre des visiteurs et des nuitées, ainsi que l'essor des infrastructures hôtelières, sont des "signes positifs de la réussite de la stratégie mise en place pour dynamiser le secteur", rapporte la MAP. La ministre a également mis en relief l'importance des projets en cours à Essaouira, notamment le développement de la station Mogador et le renforcement de la connectivité aérienne, qui visent à renforcer l'offre touristique et à attirer un plus grand nombre de visiteurs.

Les arrivées de touristes brésiliens au Maroc en hausse de 7% en 2024

Le nombre de touristes brésiliens ayant visité le Maroc a augmenté de 7% en 2024 par rapport à l'année précédente, selon les données de l'Office national marocain du tourisme (ONMT).

Au total, 40.277 visiteurs brésiliens ont été enregistrés, contre 37.750 en 2023, témoignant d'une dynamique de reprise positive, bien que toujours en deçà des 47.113 arrivées de 2019, avant la pandémie de Covid-19 (-15%), rapporte la MAP.

Ce regain d'intérêt a été soutenu notamment par la relance, le 7 décembre

dernier, de la liaison directe Casablanca-Sao Paulo opérée par Royal Air Maroc, malgré un contexte marqué par une hausse du dollar et une fréquence réduite des vols hebdomadaires (trois actuellement contre six avant la pandémie).

Le mois de décembre a été particulièrement encourageant, avec 3.941 arrivées de touristes brésiliens, enregistrant une hausse spectaculaire de 60% par rapport à décembre 2023, où seulement 2.461 visiteurs avaient franchi les postes-frontières marocains.

Le Théâtre Riad Sultan à Tanger, trois années d'effervescence culturelle

Le Théâtre Riad Sultan situé dans la médina de Tanger est, depuis trois ans, un lieu de rayonnement culturel et artistique, avec la programmation d'une série de représentations théâtrales, de concerts et de rencontres culturelles, aux dimensions locale, nationale et internationale.

"La ville de Tanger a connu, il y a trois ans, une aventure culturelle unique en son genre, la naissance du Théâtre Riad Sultan", a indiqué la direction du théâtre dans un communiqué, notant qu'il s'agit de la première structure théâtrale de proximité, conçue et réalisée avec passion par l'Association Bab El Bahr Cinémasrah, et fruit d'une collaboration avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - département de la culture, la wilaya de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, le conseil régional et la commune de Tanger.

"En faisant le bilan de trois années de cette expérience exceptionnelle, le Théâtre Riad Sultan a relevé le défi", a poursuivi la même source, faisant savoir que la structure a présenté 60 spectacles de théâtre à son public, soit une moyenne de 20 spectacles par an, 64 concerts et 37 rencontres, en plus de trois projections de films en tant que première expérience pour le dernier trimestre 2024.

Bien que sa capacité d'accueil ne dépasse pas 130 places, le Théâtre Riad Sultan a réussi à attirer un total de 14.002 spectateurs durant cette courte période de son expérience, dont 4.718 en 2022, 4.123 en 2023, et 5.161 en 2024, a relevé le communiqué.

Par ailleurs, la formation et l'apprentissage étant des rubriques prioritaires et fondamentales dans le registre du théâtre, trois ateliers permanents de formation ont été lancés durant cette saison, soit l'atelier "théâtre et cirque", avec



quatre séances par mois au profit de 53 enfants, dont 26 âgés de 7 à 10 ans et 27 âgés de 11 à 17 ans, l'atelier "danse contemporaine", avec une séance par mois et l'atelier "théâtre pour adultes".

En outre, le Théâtre Riad Sultan a lancé de nombreux événements à Tanger au cours des trois premières années de son expérience, en partenariat avec d'autres parties. Dans ce sens, le projet "Tanger F'rja" a été lancé en deux éditions consécutives (2022 et 2023), sous le slogan "Hors des murs du Théâtre Riad Sultan, entre les murs de la médina".

Ce projet, qui vise à dynamiser les places publiques de la médina de Tanger, est une belle initiative qui vise à révaloriser l'espace urbain patrimonial de la ville de Tanger et à encourager les interactions socio-culturelles au sein de ces sites historiques, a noté le communiqué, relevant que pour montrer comment la culture et le sport peuvent se

rencontrer de manière enrichissante, l'Association Bab Bhar Cinémasrah, à l'occasion de la Coupe du monde des clubs 2023, a opté pour l'organisation d'animations artistiques pour divertir les passionnés de football et mettre en avant la culture marocaine.

Ces événements en plein air, qui se sont déroulés dans différentes places publiques durant une dizaine de jours, ont non seulement divertit le public, mais également permis de faire rayonner la culture marocaine à l'échelle nationale et internationale, a poursuivi la même source.

Afin de souligner son engagement fort envers les jeunes talents de la scène marocaine et dans le cadre de la 24ème édition du Festival national du théâtre, le Théâtre Riad Sultan a accueilli la programmation "Première mise en scène", qui a offert une plateforme pour les jeunes metteurs en scène pour présenter

leurs premières créations et partager leurs visions artistiques avec le public.

L'organisation de la deuxième édition du "Printemps du Jacaranda pour le théâtre méditerranéen" montre une volonté de célébrer et d'enrichir la scène théâtrale méditerranéenne, a noté le communiqué, ajoutant qu'en 2024, le Théâtre Riad Sultan a franchi une étape majeure de son rayonnement avec une programmation exceptionnelle axée sur des créations théâtrales audacieuses et des expérimentations artistiques inédites.

La scène du Riad Sultan a également vibré, du 11 au 31 mai 2024, au rythme de représentations variées qui ont conquis un public exigeant dans une atmosphère chaleureuse et intimiste. Parallèlement, des rencontres littéraires, ponctuées de séances de dédicace, ont tissé un lien privilégié entre auteurs et spectateurs, offrant ainsi un espace unique de dialogue et d'échange.

C'est ainsi que le Théâtre Riad Sultan s'est affirmé comme un sanctuaire dédié à la célébration du patrimoine et de la diversité culturelle, fait savoir la même source, affirmant que depuis son inauguration en 2021, il est devenu une scène incontournable où les arts se croisent dans une harmonie de créativité et d'émotions.

Depuis ses débuts, ce théâtre a traversé des moments d'exception, enrichis par des réussites éclatantes et des défis relevés avec panache. Il a eu l'honneur d'accueillir un ensemble d'artistes talentueux, de conférenciers inspirants et d'événements culturels provenant des quatre coins du globe.

Ces contributions ont insufflé une vitalité extraordinaire à sa programmation et émerveillé un public toujours plus nombreux, comme en témoigne la rétrospective chiffrée, a conclu le communiqué.

Aït Ourir célèbre la poésie amazighe lors d'une soirée artistique

Les activités du 2ème Festival national de la culture amazighe se sont poursuivies, mercredi soir à Aït Ourir (province d'Al Haouz), avec l'organisation d'une soirée artistique et poétique dédiée à l'œuvre de plusieurs poètes, coïncidant avec la célébration du Nouvel An amazigh "Id Yennayer" 2975.

Cette soirée, tenue au centre culturel de la ville, s'inscrit dans le cadre du programme "Awal" de la Maison de la poésie de Marrakech, visant à valoriser la poésie amazighe en tant qu'expression authentique et plurielle de l'identité marocaine et à favoriser la rencontre entre différentes générations et sensibilités poé-

tiques du Maroc.

Les visiteurs ont ainsi découvert les œuvres de figures emblématiques de la poésie amazighe, notamment Salah Aït Salah (Tarradant), Safia Ezzeddine (Ouarzazate), Hayat Bouterfass (Nador) et Abderrahim Amdjar (province de Chichaoua), qui ont présenté des poèmes puisant dans la richesse du patrimoine amazigh.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur de la Maison de la poésie de Marrakech, Abdelhak Mifrani, a souligné que le programme "Awal" a choisi de mettre à l'honneur la culture amazighe à travers des poètes issus de diverses tendances et générations, illustrant ainsi la diversité de

l'identité marocaine.

M. Mifrani a également précisé que les poètes présents représentent aussi bien la poésie amazighe traditionnelle que moderne, avec des approches mêlant critique et création poétique. Cette diversité met en lumière l'importance de préserver et de promouvoir le patrimoine poétique amazigh.

De son côté, la poétesse Hayat Bouterfass a déclaré que ses poèmes explorent la culture et l'identité amazighes, profondément enracinées dans l'histoire de la célébration d'Id Yennayer et porteuses des valeurs de la diversité culturelle du Maroc.

La soirée a été marquée égale-

ment par une prestation artistique du groupe "Oulad Leblad" de Tata, spécialiste de l'art "d'El Houaria", en hommage au patrimoine matériel et immatériel amazigh.

Organisée par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - département de la culture -, en partenariat avec la province et le conseil provincial d'Al Haouz, ainsi que le conseil communal d'Aït Ourir, la 2ème édition du Festival national de la culture amazighe vise à célébrer la culture amazighe en tant que composante essentielle de l'identité nationale marocaine, en mettant en valeur la richesse et la diversité du patrimoine amazigh

dans les domaines de la musique, de la poésie, du théâtre et des arts plastiques.

Placé sous le thème "Culture amazighe : Héritage civilisationnel et créativité renouvelée", le festival s'inscrit dans le cadre des grandes orientations du ministère de tutelle visant à valoriser le patrimoine immatériel, à préserver la mémoire culturelle nationale et à assurer sa pérennité.

La programmation du festival comprend diverses activités dont des performances musicales avec la participation de 16 troupes artistiques locales et 6 troupes nationales, en plus de lectures de poésie et d'une représentation théâtrale en langue amazighe.

Colloque sur la complémentarité entre roman et théâtre

La relation complémentaire entre le roman et le théâtre, ainsi que l'analyse de leurs interactions, ont été au centre du premier colloque national sur le thème "Roman et théâtre", organisé mercredi à El Jadida par le Laboratoire de narratologie et discours culturels de la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'sik, relevant de l'Université Hassan II de Casablanca.

Ce colloque, organisé en collaboration avec l'équipe de recherche sur l'intégration des savoirs et le développement de la didactique des langues - Département de langue arabe du Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de la région de Casablanca-Settat, vise à enrichir le débat académique sur les questions d'interaction entre le roman et le théâtre et à renforcer les perspectives critiques dans ce domaine.

Cette rencontre, qui a réuni chercheurs, enseignants, étudiants et passionnés de littérature et de théâtre, a également offert une occasion de mettre en lumière les dimensions pédagogiques de ces deux arts et leur impact sur le développement



des méthodes d'enseignement de la langue arabe.

Dans ce cadre, Miloud Othmani, professeur d'enseignement supérieur et chef de l'équipe d'intégration des savoirs et de développement de la didactique des langues, a souligné que ce colloque vise à aborder diverses questions liées au roman et au théâtre.

Il a expliqué, dans une déclaration à la MAP, que cette rencontre a exploré la recherche critique et académique autour du roman et des arts qui lui sont liés, notamment le théâtre et le cinéma, intégrés dans le processus éducatif.

Les intervenants ont abordé, lors

de sessions interactives, plusieurs thématiques telles que : "La théâtralisation du texte littéraire et la question de la réception", "Les traits de la construction dramatique dans le roman arabe", "Les genres croisés entre théâtre et roman", "La poétique de l'espace dans le théâtre et le roman : les écrits de Youssef Fadel comme exemple", et "Le roman historique et la théâtralisation de l'histoire dans le théâtre marocain contemporain".

Une table ronde a également été organisée sur le thème : "Education et théâtre : les moyens d'intégration dans le programme de la langue arabe".

Bouillon de culture

Exposition

L'exposition photographique de l'ancienne médina de Salé, placée sous le thème "Salé...racines et civilisation", a été inaugurée, mercredi soir, à la Galerie Bab Fes à Salé.

Organisée par la Commune de Salé en partenariat avec la Fondation Salé pour la culture et les arts, l'exposition, ouverte au public jusqu'au mois d'août 2025, s'inscrit dans le cadre des efforts visant à promouvoir le patrimoine authentique et diversifié de Salé, en mettant en avant une sélection de photos retraçant des aspects de son histoire ancienne et de ses monuments patrimoniaux uniques.

Cet événement culturel se propose aussi de documenter la mémoire collective de Salé, à travers un voyage visuel dans ses murs anciens, ses portes célestes, ses mosquées historiques, ses écoles, ses places, ses ruelles et d'autres lieux et espaces de cette ville historique. A cette occasion, le président du Conseil communal de Salé, Omar Sentissi, a indiqué, dans une déclaration à la presse, que l'exposition s'inscrit dans le cadre des efforts de réhabilitation et de valorisation des anciennes médinas, dont celle de la ville de Salé, l'une des anciennes métropoles marocaines et carrefour des civilisations.

Cette manifestation artistique, qui revêt aussi une dimension éducative et pédagogique, propose une série d'activités au profit des élèves, en coordination avec différents acteurs éducatifs afin d'assurer le succès de ces activités, a-t-il poursuivi.

De son côté, le président de la Fondation Salé pour la culture et les arts, Mohamed Lotfi Mrini, a affirmé que cet événement culturel majeur, qui vise à préserver et à valoriser la dimension culturelle des anciennes médinas, constitue également un levier important pour le développement du tourisme culturel au niveau local.

Bafta: Les films "Conclave" et "Emilia Perez" en tête des nominations

Le thriller papal "Conclave" et la comédie musicale "Emilia Perez" s'annoncent comme les favoris des Bafta, les récompenses britanniques du cinéma dont les nominations ont été dévoilées mercredi à Londres, un mois avant la cérémonie.

Ces nominations, qui donnent le ton avant celles des Oscars, confirment l'élan d'"Emilia Perez" du Français Jacques Audiard, primé à Cannes et déjà grand gagnant des Golden Globes où il a raflé quatre récompenses début janvier. Cette fresque musicale sur la transition de genre d'un narcotraffiquant mexicain est notamment nommée dans les catégories meilleur film, meilleur film en langue étrangère, meilleur réalisateur pour Jacques Audiard, meilleure actrice pour Karla Sofía Gascón et meilleure musique originale pour les Français Camille et Clément Duclou.

Au total, le film cumule 11 nominations aux Bafta et est seulement devancé par "Conclave", du cinéaste allemand Edward Berger, nommé dans 12 catégories.

"Conclave", qui raconte les jeux de pouvoir et les trahisons lors de l'élection d'un nouveau pape, va entre autres concourir dans les catégories meilleur film, meilleur réalisateur pour Edward Berger - grand vainqueur des Bafta il y a deux ans avec son adaptation d'"A l'Ouest, rien de nouveau" -, et meilleur acteur pour le Britannique Ralph Fiennes.

"The Brutalist", film dans lequel Adrien

Brody incarne un architecte survivant de la Shoah, est lui nommé neuf fois, notamment comme meilleur film.

S'ajoutent dans cette catégorie "Anora", lauréat de la Palme d'or à Cannes, et "A Complete Unknown", biopic du musicien américain Bob Dylan avec Timothée Chalamet.

La Française Coralie Fargeat est la seule femme nommée dans la catégorie de la meilleure réalisation pour sa fable gore et féministe "The Substance". Denis Villeneuve ("Dune Part II"), Brady Corbet ("The Brutalist") et Sean Baker ("Anora") sont aussi nommés dans cette catégorie.

"Je suis tellement contente que nous n'ayons pas seulement ce qui est typiquement considéré comme des +films à récompenses+, à savoir des drames: nous avons des films d'horreur, de science-fiction, des comédies musicales!", s'est réjouie Anna Higgs, présidente du Comité des films des Bafta, auprès de l'AFP.

L'année dernière, le blockbuster de Christopher Nolan "Oppenheimer", sur le père de la bombe atomique, avait écrasé la concurrence. Mais cette année, "la course semble plus ouverte et c'est palpitant", a-t-elle souligné.

Demi Moore, qui a remporté un Golden Globe pour son interprétation d'une ancienne gloire d'Hollywood accro à un sérum de jouvence, est nommée comme meilleur actrice pour son rôle dans "The Substance".



Décrit comme un conte de "Cendrillon" moderne, "Anora" est nommé de son côté sept fois, comme la comédie musicale "Wicked", sur l'univers du Magicien d'Oz.

L'Américaine Mikey Madison et la Britannique Cynthia Erivo, stars de ces deux films, sont nommées dans la catégorie meilleure actrice, avec Marianne Jean-Baptiste ("Hard Truths"), Saoirse Ronan ("The Outrun") et la révélation Karla Sofía Gascón ("Emilia Perez").

Les films musicaux ont sans nul doute marqué l'année 2024, car les spectateurs y trouvent "de la joie, une force d'expression et

de l'inventivité", souligne Anna Higgs.

Côté acteurs, Adrien Brody ("The Brutalist"), Ralph Fiennes ("Conclave"), Timothée Chalamet ("A Complete Unknown"), Colman Domingo ("Sing Sing"), Hugh Grant ("Heretic") et Sebastian Stan ("The Apprentice") s'affronteront.

"Kneecap", docu-fiction sur un insolent trio nord-irlandais qui rappe en gaélique, continue de rencontrer un succès inattendu, et récolte six nominations dans les catégories meilleur film britannique, casting et scénario original.

Les Bafta accordent une grande place au

Quatorzième chapitre

Le comte se tourna vivement de son côté ; l'âme du courtisan était scandalisée ; puis il adressa au prince un regard suppliant. Avec beaucoup de dignité et de sang-froid le prince laissa passer un moment ; puis s'adressant au comte :

- Je vois, dit-il, que votre charmante amie est tout à fait hors d'elle-même ; c'est tout simple, elle adore son neveu. Et, se tournant vers la duchesse, il ajouta, avec le regard le plus galant et en même temps de l'air que l'on prend pour citer le mot d'une comédie : Que faut-il faire pour plaire à ces beaux yeux ?

La duchesse avait eu le temps de réfléchir d'un ton ferme et lent, et comme si elle eût dicté son ultimatum, elle répondit :

- Son Altesse m'écrirait une lettre gracieuse, comme elle sait si bien les faire ; elle me dirait que, n'étant point convaincue de la culpabilité de Fabrice del Dongo, premier grand vicaire de l'archevêque, elle ne signera point la sentence quand on viendra la lui présenter, et que cette procédure injuste n'aura aucune suite à l'avenir.

- Comment injuste ! s'écria le prince en rougissant jusqu'au blanc des yeux, et reprenant sa colère.

- Ce n'est pas tout ! répliqua la duchesse avec une fierté romaine ; dès ce soir, et, ajouta-t-elle en regardant la pendule, il est déjà onze heures et un quart ; dès ce soir Son Altesse Sérénissime enverra dire à la marquise Raversi qu'elle lui conseille d'aller à la campagne pour se délasser des fatigues qu'à dû lui causer un certain procès dont elle parlait dans son salon au commencement de la soirée. Le duc se promenait dans son cabinet comme un homme furieux.

- Vit-on jamais une telle femme ?... s'écriait-il ; elle me manque de respect.

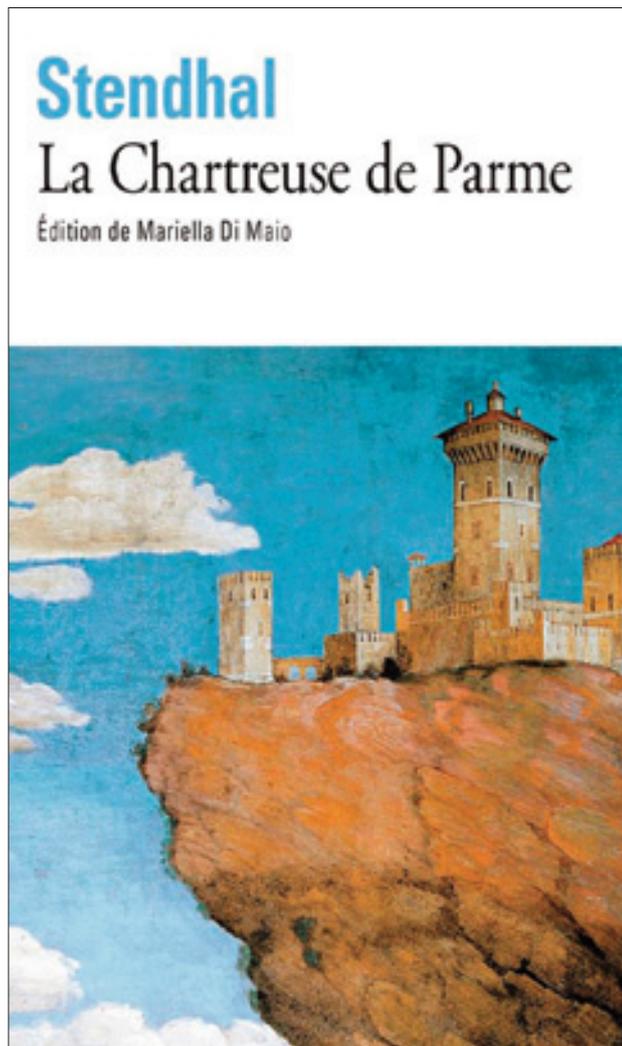
La duchesse répondit avec une grâce parfaite :

- De la vie je n'ai eu l'idée de manquer de respect à Son Altesse Sérénissime ; Son Altesse a eu l'extrême condescendance de dire qu'elle parlait comme un ami à des amis. Je n'ai, du reste, aucune envie de rester à Parme, ajouta-t-elle en regardant le comte avec le dernier mépris. Ce regard décida le prince, jusqu'ici fort incertain, quoique ces paroles eussent semblé annoncer un engagement ; il se moquait fort des paroles.

Il y eut encore quelques mots d'échange, mais enfin le comte Mosca reçut l'ordre d'écrire le billet gracieux sollicité par la duchesse. Il omit la phrase : cette procédure injuste n'aura aucune suite à l'avenir. Il suffit, se dit le comte, que le prince promette de ne point signer la sentence qui lui sera présentée. Le prince le remercia d'un coup d'œil en signant.

Le comte eut grand tort, le prince était fatigué et eût tout signé ; il croyait se bien tirer de la scène, et toute l'affaire était dominée à ses yeux par ces mots : « Si la duchesse part, je trouverai ma cour ennuyée avant huit jours. » Le comte remarqua que le maître corrigé la date et mettait celle du lendemain. Il regarda la pendule, elle marquait près de minuit. Le ministre ne vit dans cette date corrigée que l'envie pédantesque de faire preuve d'exactitude et de bon gouvernement. Quant à l'exil de la marquise Raversi, il ne fit pas un pli ; le prince avait un plaisir particulier à exiler les gens.

- Général Fontana ! s'écria-t-il en entr'ouvrant la porte. Le général parut avec une figure tellement étonnée et tellement curieuse, qu'il y eut échange d'un regard gai



entre la duchesse et le comte, et ce regard fit la paix.

- Général Fontana, dit le prince, vous allez monter dans ma voiture qui attend sous la colonnade ; vous irez chez la marquise Raversi, vous vous ferez annoncer ; si elle est au lit, vous ajouterez que vous venez de ma part, et, arrivé dans sa chambre, vous direz ces précises paroles, et non d'autres : « Madame la marquise Raversi, Son Altesse Sérénissime vous engage à partir demain, avant huit heures du matin, pour votre château de Velleja ; Son Altesse vous fera connaître quand vous pourrez revenir à Parme. »

Le prince chercha des yeux ceux de la duchesse, laquelle, sans le remarquer comme il s'y attendait, lui fit une révérence extrêmement respectueuse et sortit rapidement.

- Quelle femme ! dit le prince en se tournant vers le comte Mosca.

Celui-ci, ravi de l'exil de la marquise Raversi qui facilitait toutes ses actions comme ministre, parla pendant une grosse demi-heure en courtisan consommé ; il voulait consoler l'amour-propre du souverain, et ne prit congé que lorsqu'il le vit bien convaincu que l'histoire anecdotique de Louis XIV n'avait pas de page plus belle que celle qu'il venait de fournir à ses historiens futurs.

En rentrant chez elle, la duchesse ferma sa porte, et dit qu'on n'admit personne, pas même le comte. Elle voulait se trouver seule avec elle-même, et voir un peu quelle idée

elle devait se former de la scène qui venait d'avoir lieu. Elle avait agi au hasard et pour se faire plaisir au moment même ; mais à quelque démarche qu'elle se fût laissée entraîner elle y eût tenu avec fermeté. Elle ne se fût point blâmée en revenant au sang-froid, encore moins repentie ; tel était le caractère auquel elle devait d'être encore à trente-six ans la plus jolie femme de la cour.

Elle rêvait en ce moment à ce que Parme pouvait offrir d'agréable, comme elle eût fait au retour d'un long voyage, tant de neuf heures à onze elle avait cru fermement quitter ce pays pour toujours.

Ce pauvre comte a fait une plaisante figure lorsqu'il a connu mon départ en présence du prince... Au fait, c'est un homme aimable et d'un cœur bien rare ! Il eût quitté ses ministères pour me suivre... Mais aussi pendant cinq années entières il n'a pas eu une distraction à me reprocher. Quelles femmes mariées à l'autel pourraient en dire autant à leur seigneur et maître ? Il faut convenir qu'il n'est point important, point pédant ; il ne donne nullement l'envie de le tromper ; devant moi il semble toujours avoir honte de sa puissance... Il faisait une drôle de figure en présence de son seigneur et maître ; s'il était là je l'embrasserais... Mais pour rien au monde je ne me chargerais d'amuser un ministre qui a perdu son portefeuille, c'est une maladie dont on ne guérit qu'à la mort, et... qui fait mourir. Quel malheur ce serait d'être ministre jeune ! Il faut que je le lui écrive, c'est une de ces choses

qu'il doit savoir officiellement avant de se brouiller avec son prince... Mais j'oubliais mes bons domestiques.

La duchesse sonna. Ses femmes étaient toujours occupées à faire des malles ; la voiture était avancée sous le portique et on la chargeait ; tous les domestiques qui n'avaient pas de travail à faire entouraient cette voiture, les larmes aux yeux. La Chekina, qui dans les grandes occasions entrait seule chez la duchesse, lui apprit tous ces détails.

- Fais-les monter, dit la duchesse ; un instant après elle passa dans la salle d'attente.

On m'a promis, leur dit-elle, que la sentence contre mon neveu ne serait pas signée par le souverain (c'est ainsi qu'on parle en Italie) ; je suspens mon départ ; nous verrons si mes ennemis auront le crédit de faire changer cette résolution.

Après un petit silence, les domestiques se mirent à crier : Vive madame la duchesse ! et applaudirent avec fureur. La duchesse, qui était déjà dans la pièce voisine, reparut comme une actrice applaudie, fit une petite révérence pleine de grâce à ses gens et leur dit : Mes amis, je vous remercie. Si elle eût dit un mot, tous, en ce moment, eussent marché contre le palais pour l'attaquer. Elle fit un signe à un postillon, ancien contrebandier et homme dévoué, qui la suivit.

- Tu vas t'habiller en paysan aisé, tu sortiras de Parme comme tu pourras, tu loueras une sediola et tu iras aussi vite que possible à Bologne. Tu entreras à Bologne en promeneur et par la porte de Florence, et tu remettras à Fabrice, qui est au Pellegrino, un paquet que Chekina va te donner. Fabrice se cache et s'appelle là-bas M. Joseph Bossi ; ne va pas le trahir par étourderie, n'aie pas l'air de le connaître ; mes ennemis mettront peut-être des espions à tes trousses. Fabrice te renverra ici au bout de quelques heures ou de quelques jours : c'est surtout en revenant qu'il faut redoubler de précautions pour ne pas le trahir.

- Ah ! les gens de la marquise Raversi ! s'écria le postillon ; nous les attendons, et si madame voulait ils seraient bientôt exterminés.

- Un jour peut-être ! mais gardez-vous sur votre tête de rien faire sans mon ordre.

C'était la copie du billet du prince que la duchesse voulait envoyer à Fabrice ; elle ne put résister au plaisir de l'amuser, et ajouta un mot sur la scène qui avait amené le billet ; ce mot devint une lettre de dix pages. Elle fit rappeler le postillon.

- Tu ne peux partir, lui dit-elle, qu'à quatre heures, à porte ouverte.

- Je comptais passer par le grand égout, j'aurais de l'eau jusqu'au menton, mais je passerais...

- Non, dit la duchesse, je ne veux pas exposer à prendre la Fièvre de mes plus fidèles serviteurs. Connais-tu quelqu'un chez monseigneur l'archevêque ?

- Le second cocher est mon ami.

- Voici une lettre pour ce saint prélat ; introduis-toi sans bruit dans son palais, fais-toi conduire chez le valet de chambre ; je ne voudrais pas qu'on réveillât monseigneur. S'il est déjà renfermé dans sa chambre, passe la nuit dans le palais, et, comme il est dans l'usage de se lever avec le jour, demain matin, à quatre heures, fais-toi annoncer de ma part, demande sa bénédiction au saint archevêque, remets-lui le paquet que voici, et prends les lettres qu'il te donnera peut-être pour Bologne.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MÉDLOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DE SERVICES
SERVICE TECHNIQUE



AVIS DE DÉPÔT

Le président de la commune de Sidi Hajjaj oued Hassar annonce aux public, qu'une enquête commodo et incommodo a été ouverte pour une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis, objet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un **Café, sis PROJET RIYAD BLOC N° 32 LOT N° 19**, commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar Province de Médouna, au Nom de **Mr BIROUCH AHMED ET BIROUCH EL MAHJOUR**.

A cet effet, un registre est mis à la disposition du public au service technique pour consigner toute observation à ce sujet.

N° 218/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE GUERCIF
CERCLE DE GUERCIF
CAIDAT DE HOUARA OULED RAHO
COMMUNE DE HOUARA OULED RAHO

N° 37

Avis d'examen professionnelle au titre de l'année 2025

Le président de la commune de Houara Ouled Raho, annonce que la commune organise un concours d'aptitude professionnelle ouvert aux fonctionnaires de cette commune selon le tableau suivant :

Ancienne Grade	Nouveau Grade	Nombre de Poste	Date d'examen	Dernier délai	Conditions
Adjoint technique 2 ^{ème} grade	Adjoint technique 1 ^{er} grade	1	22/02/2025	20/02/2025	Au moins sans d'ancienneté dans le grade au premier jour de l'examen.
Adjoint Administratif 2 ^{ème} grade	Adjoint Administratif 1 ^{er} grade	1			

Les demandes des candidatures doivent être déposées au siège de la commune de Houara Ouled Raho.

N° 219/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Famille
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech-Sud
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONAL A MAJORATION
N° - #12025/CH/CFCT
à séance publique**

Le 10 février 2025 à 10:00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua (Av. Mohamed VI Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international à majoration, pour :

lot n°	OBJET	L'estimation des coûts de prestations	Montant de cautionnement (en Dirhams TTC)
01	Les prestations de surveillance et de gardiennage des locaux des établissements primaires, situés aux cercles d'Elmistanout et Mousqa, relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua	1 692 995,26 Dirhams (Un Million six cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dirhams 26 centimes)	24 000,00 Dirhams (Vingt-quatre mille Dirhams)
02	Les prestations de surveillance et de gardiennage des locaux des établissements primaires, situés au cercle de Mijaj, relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua	1 399 387,39 Dirhams (Un Million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept Dirhams 39 centimes)	20 000,00 Dirhams (Vingt mille Dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministère de l'Économie et des finances N°1492-23 du 25/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 220/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHÉNIFRA
GROUPEMENT DES COMMUNES
TERRITORIALES AL ATLAS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
01/2025**

Le 11/02/2025 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Président du Groupement des collectivités Territoriales AL ATLAS Province Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant : **Travaux de construction d'un abattoir intercommunal (2ème tranche) à la Province de Khénifra**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le Maître d'ouvrage : M. Le Président du Groupement des collectivités Territoriales AL ATLAS Province Khénifra
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 116 000,00 (Cent seize Mille) Dirhams.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 7 783 887,13 dhs TTC (Sept millions Sept cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-sept Dirhams treize centimes TTC).

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444(23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

DOSSIER TECHNIQUE

Il est exigé des concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, dans le secteur, classe et qualification suivante :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A : Construction	A 3	3

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 221/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUIA
COMMUNE DE SIDI MOKHTAR

**Avis d'appel d'offres ouvert
N° 01/2025**

Lundi 10 février 2025 à 11 heure du matin, il sera procédé au siège de la Commune de Sidi Mokhtar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert N° 01/2025, pour :

- Produit des ventes des objets mis en fourrière non retirés dans les délais impartis.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'offre sera fixé suite aux résultats des offres et des prix d'ouverture suite aux tableaux ci-dessous :

N° du lot	Montant de la caution provisoire	Prix minimal (prix de référence) en TTC
1	6 100,00	61 000,00 Soixante et un mille Dirhams TTC
2	7 700,00	77 000,00 Soixante-dix-sept mille Dirhams TTC

* Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la commune.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'enquête publique au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

* les pièces justificatives sont celles prévues par l'article 5 du cahier des charges.

Visite des véhicules objet de la vente

Les véhicules reformés objet du présent cahier des charges sont exposés aux locaux de la commune à Sidi Mokhtar. Ils peuvent être visités du Lundi au Vendredi de 8h 30 à 19h30.

N° 222/PA

Royaume du Maroc
Ministre de la Justice
Tribunal de commerce
De Casablanca
Dossier n° : 131390
N° CP : 33502
Cession d'un Fonds
de commerce

Par
Monsieur Mohamed Reda
Riffi, titulaire de la carte
d'identité nationale n°
BE719775

Agissant en sa qualité de
mandataire de :
Madame Fatima Bouam-
rani, demeurant à Casa-
blanca Anfa Ksar
Ennouzha Imm 3 Apt 42
Bd L'Océan Atlantique titu-
laire de la carte d'identi-
té nationale n° B379331
A.

La société dite : - HEFTI
NAZHA - SARL AU, so-
ciété à responsabilité limi-
tée à associé unique, le
siège social est fixé à Casa-
blanca, Rue Atlas Imm 45,
4ème étage N° 16 Maarif
(RC : 633545) Représentée
par : Madame Nazha
HEFTI, titulaire de la carte
d'identité nationale n°
F294091

La Totalité d'un Fonds de
commerce à usage de
Commerce de détail de
produits pharmaceutiques
(Pharmacie Olympia)
Inscrit au registre de com-
merce de Casablanca sous
le N° : 160564

Les oppositions seront re-
çues au secrétariat greffe
du tribunal de commerce
(service du registre du
commerce) dans les quinze
jours à plus tard après la
deuxième insertion.

2ème insertion

N° 9994/PA

MOTHER CAR -SARL
AU- AU CAPITAL
DE 500 000,00 dhs.
SIÈGE SOCIAL :
La propriété dite
"Lamboua A-102"
Lot IZDIHAR Imm
N° 3 RDC Mag.
N° 12 Marrakech

Avis Liquidation :
Suivant le rapport de liqui-
datrice en date du
27/12/2024, enregistré à
Marrakech le 02/01/2025
Et suit au Procès Verbal de
l'A.G.E. en date du
27/12/2024, enregistré à
Marrakech le 02/01/2025
L'associée unique ap-
prouve et accepte : La li-
quidation définitive de
ladite société.

Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal de
commerce de Marrakech
le 15/01/2025 sous le
N° 171476, RC N°95577.
N° 207/PA

ITRANE BOUST
-SARL AU-
AU CAPITAL
DE 100 000,00 dhs.
SIÈGE SOCIAL : N° 345,
AL MASSAR ROUTE DE
SAFI Marrakech

Avis Liquidation :
- Suit au Procès Verbal de
l'A.G.E. en date du
17/12/2024, enregistré à
Marrakech le 19/12/2024
Et suivant le rapport de li-
quidateur en date du
17/12/2024, enregistré à
Marrakech le 19/12/2024
L'associé unique approuve
et accepte : La liquidation
définitive de la dite société.

- Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal de
commerce de Marrakech
le 15/01/2025 sous le
N° 171484, RC N° 121543.
N° 208/PA

AUGUS -SARL-
AU CAPITAL
DE : 100 000,00 DHS
SIÈGE SOCIAL :
PROPRIÉTÉ DITE
- ATLISSIA - LE NOYER
- D - RUE IBN SINA
4ème ETAGE N° 42
SEMLALLA GUELIZ
MARRAKECH

Avis de liquidation
Suivant procès verbal de
l'assemblée générale extra-
ordinaire en date du
13/12/2024, enregistré à
Marrakech le 19/12/2024
Et suit au rapport de liqui-
dateur en date du
13/12/2024 enregistré à
Marrakech le 19/12/2024,
les associés approuvent et
acceptent : La liquidation
définitive de ladite société.
Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal de
commerce de Marrakech
le 15/01/2025 sous le
N° 171485, RC N° 14454.
N° 209/PA

-FCASUD- S.A.R.L.
61, Rue Yougoslavie,
Passage Ghandouri
Bloc F n° 7 Gueliz
Marrakech
Tél. : 05 24 44 77 29 /
05 24 42 32 81
SOCIÉTÉ "MIZAL"
SOCIÉTÉ CIVILE
IMMOBILIÈRE
SIÈGE SOCIAL :
KENNARIA, DOUAR
GRAOUA N° 1 MEDINA
MARRAKECH
AU CAPITAL SOCIAL
DE 10.000,00 DH

Aux termes de l'assemblée
générale extraordinaire
datée du 11/12/2024, il a
été décidé :
• De révoquer Monsieur
DEJAN ALAÏN CHARLES
ANDRE de son poste de
cogérant de la société. Par
conséquent, Mr PALTZ
MICHEL, RENE LOUIS
reste le seul et unique gé-
rant de la société pour une
durée illimitée et avec les
pouvoirs les plus étendus ;
• Questions diverses

Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du Tribunal
de Commerce de Marrakech,
le 07/01/2025, sous le
n° 171109.

Pour extrait et mention
N° 210/PA

SIBTC - SARL au capital
de 10000DHS
Siège social ANG BD 11
JANVIER ET MUSTAPHA
EL MAANI N 105 RES
PRIMA OFFICE ETG 3
APT 16 CASABLANCA
RC 604525 Casablanca
CESSION DE PARTS ET
GERANCE

I- Démission du gérant
SONG ZIHAN et nomina-
tion du nouveau gérant
SONG XIAOWEI L'article
42 des statuts sera modifié
comme suit : Mr SONG
XIAOWEI Gérant
unique.

II- Cession de 120 parts so-
ciales appartenant à Mr.
SONG ZIHAN séparément
60 parts sociales à
Mr SONG XIAOWEI et 60
parts sociales à Mme
ZHOU YAMEI L'article 7

des statuts sera modifié
comme suit :

Mr. SONG XIAOWEI ...
400 parts sociales.
Mme. ZHOU YAMEI ...
400 parts sociales.
Mr. SONG ZIHAN ... 200
parts sociales.

III- Le dépôt légal a
été effectué au greffe du
tribunal de commerce le
10/01/2025 Sous le
N°951943

Pour avis et mention.

N° 211/PA

FIDUKHAL
APPT 3 IMM 12 RUE MY
EL HASSAN
KHOURIBGA, B.P.230
CONSTITUTION D'UNE
SOCIÉTÉ SARL

I) Suivant acte sous-
seigné privé du 16 décembre 2024
il a été établi les statuts
d'une société SARL ayant
les caractéristiques sui-
vantes :
1- DENOMINATION : So-
ciété nommée : SOCIÉTÉ
VOLAILLE ET FRO-
MAGES EL HAMRA
S.A.R.L.

2- ASSOCIÉ : MONSIEUR
HASSAN JAJJA
MONSIEUR YASSINE
JAJJA

3- OBJET : La société a
pour objet au Maroc :
VENTE DES VOLAILLES
ET FROMAGES) CHAR-
CUTERIE (BOUCHERIE
4- SIÈGE : Est établi à 87
LOT EL HAMRA MAGA-
SIN KHOURIBGA

5- DURÉE : Est fixée à 99
ans à compter de son im-
matriculation au registre
de commerce sauf le cas de
prorogation ou dissolution
anticipée prévue par la loi
ou par les présents statuts.

6- CAPITAL SOCIAL : Le
capital social est fixé à la
somme de cent mille di-
rham (100.000dhs), lequel
est divisé en mille parts
MONSIEUR HASSAN
JAJJA : 750 parts
MONSIEUR YASSINE
JAJJA : 250 parts
SOIT AU TOTAL : 1 000
parts

7- GERANCE : MON-
SIEUR YASSINE JAJJA est
nommé le gérant de la so-
ciété pour une durée illimi-
tée.

8 -EXERCICE SOCIAL :
Du Dix-sept décembre au
trente et un décembre.

9-BENEFICES : Après pré-
lèvement de 5 % pour la
constitution de la réserve
légale, le surplus est affecté
suivant la décision des as-
sociés.

La société est inscrite au
registre du commerce au
tribunal de KHOURIBGA
Sous le N° 9107 Le
30/12/2024

N° 212/PA

- FPK MAROC - S.A.
SOCIÉTÉ ANONYME AU
CAPITAL DE 9.300.000,00
DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL :
40 Boulevard Bordeaux -
1er Étage - Appartement
01 - Espace A/5 -
Casablanca
R.C.N° 517155
I.F.N° 50599795
OUVERTURE
DE SUCCURSALE
AËN SEBAA

1- En date du 22 novembre
2024, le président du
conseil d'administration a

décidé de :

- Ouvrir une succursale à
Casablanca qui sera
nommée - FPK AËN SEBAA
- et dont l'adresse sera si-
tuée - Centre Commercial
Decathlon, quartier Beau-
site, Commune de Aïn
Sebaa - Casablanca - et
dont l'objet est la gestion
de salles de sport et fitness
et la vente de produits
concernés complémentaires

- Nommer en qualité de di-
recteurs Monsieur Marc
Olivier WAINBERG et
Monsieur Jamel TOUATI

- Domicilier la succursale à
l'adresse sise au local situé
au - Centre Commercial
Decathlon, quartier Beau-
site, Commune de Aïn
Sebaa - Casablanca -

II - Le dépôt légal a été ef-
fectué au Greffe du Tribu-
nal de Commerce de
Casablanca, le 08 janvier
2025 sous le n°951631.
POUR EXTRAIT ET MEN-
TION

Le Président

N° 213/PA

PERFECT GESTION
Conseil fiscal et juridique
Société : Maison G.Louis
SARL

ADRESS: 10 RUE
DE LIBERTÉ ETG
N°3 APPRT N°5
CASABLANCA
CAPITAL SOCIAL:
100 000,00 DHS
(Cent mille dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p
en date du 02/01/2025, il a
été constituée les ci-après
nommes une société à
responsabilité limi-
tée dont les caracté-
ristiques sont les suivantes :

Denomination : SOCIÉTÉ
MAISON G.LOUIS SARL
Siège social : 10 RUE DE
LIBERTÉ ETG N°3 APPRT
N°5 CASABLANCA

• Objet : Vente de parfums
de marque ou artisanaux
• Durée : 99 ans.

Capital social : 100 000,00
dhs devise en 1000 parts
de 100 dhs chacun sous-
crites en totalité et entiè-
rement libères par une
deux personnes physique
à savoir :

- Mme. GHIZLANE
DIOUANE : 800 Parts
M. JULIEN LOUIS JO-
SEPH : 200 Parts

-Gérance : la société est
gérée et administrée par
Mme. GHIZLANE
DIOUANE
-Dépôt légal a été effectuée
au tribunal de commerce de
Casablanca sous n°
952419.

N° 214/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION
DE CASABLANCA

SETTAT
PREFECTURE
DE CASABLANCA
COMMUNE
DU MECHOUAR
DE CASABLANCA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE
DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRAVAUX
ET DU PATRIMOINE
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié
N°02/2025/CMC

Le 03/02/2025 à 14h
00min, il sera procédé dans
le siège de la Commune du
Mechouar de Casablanca
sis 105 Bd Mohammed VI
Casablanca à l'ouverture
des plis relative à l'appel
d'offres ouvert simplifié
sur offres de prix
N°02/2025/CMC ayant
pour objet :

Achat de Matériel Elec-
trique pour Entretien du
Réseau d'Éclairage Public
au profit de la commune
du Mechouar de Casa-
blanca

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de 138 600,00
Dhs TTC (cent trente-huit
mille six cent dirhams
TTC).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
2 500,00Dhs TTC (deux
mille cinq cent dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 02-22-431
relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 215/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAROUJANNI
C.T FREIJA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N°01/2025

Le 10/02/2025, à 11H00, il
sera procédé, dans le bu-
reau du président de la
commune territoriale de
Freija à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres
de prix, pour :
Travaux d'alimentation en
eau potable des douars de
la CT Freija, Province de
Taroudant (Aménagement
de réseau de distribution
de l'eau potable et appro-
fondissement des puits)

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics www.marchéspub-
lics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
(16 000,00Dhs), Seize mille-
dirhams.

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : (1 117
367,40 Dhs). Un million
cent dix-sept mille trois
cent soixante-sept Dirhams
et quarante Cts.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux

dispositions des articles 30
et 34 du décret n° 2.22.431
relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail de marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article N°5 du règle-
ment de consultation.

N° 216/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de
l'Agriculture
de Marrakech - Safi
Centre de Qualification
Agricole OULED
BOUGRINE

AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE
N° 01 /CQA0B/2025
Pour Consultation
Architecturale

Le Lundi 10 février 2025 à
10 heures du matin, il sera
procédé, dans les bureaux
du Centre de Qualification
Agricole OULED BOU-
GRINE à l'ouverture des
plis des architectes relatifs
à l'étude architecturale et
suivi des travaux d'amé-
nagement et d'entretien du
Centre de Qualification
Agricole OULED BOU-
GRINE.

Le dossier de consultation
peut être retiré du bureau
des marchés du Centre de
Qualification Agricole
OULED BOUGRINE ou
téléchargé du site www.
marchéspublics.gov.ma

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxe, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de 1.500.000,00
dhs (Un million cinq cent
mille dirhams 00 cts).

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 103, 104
et 105 du décret n°2-22-431
du (08 Mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
d'ordre du Centre de Quali-
fication Agricole OULED
BOUGRINE ;

- Soit envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau
précité ;

- Soit les remettre au prési-
dent du jury de la consul-
tation architecturale au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis ;

- Soit envoyer par voie
électronique via le portail
des marchés publics.

Le Mardi 04/02/2025 à
10h, une visite des lieux
sera organisée au Centre
de Qualification Agricole
OULED BOUGRINE et
aux lieux objet du projet de
la présente consultation.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 06 du règle-
ment de la consultation ar-
chitecturale.

N° 217/PA

MONDE SERVICE COMPTA
Tenue de comptabilité assistance fiscale et juridique
TEL:0522658116
GSM:0678738632
NEGNAP CONSTITUTION
RC 656361 TP 3555473 IF 66180183

Aux termes d'un acte sous seing privé, établi à Casablanca en date du 03 JANVIER 2025, L'associé a décidé ce qui suit :

1- FORME JURIDIQUE : Société à responsabilité limitée d'associé unique.

2- OBJET SOCIAL : Entrepreneur de travaux divers ou constructions. Les Travaux de peinture et de décoration. Tous travaux corps d'état

3- CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 dh

4- DENOMINATION : NEGNAP SARL au

5- SIEGE SOCIAL : 174 BD ZERKTOUNI ET MOUSSA BNOU NOUSSAIR ETAGE 1 APPART 2 CASABLANCA MAROC

5- DURÉE : 99 ans.

• GERANCE : Mr. OUSAMA ENNABOLSI, majeur, de nationalité marocaine, né le 03/10/1991 à AIN CHOCK CASABLANCA, Maroc, demeurant au RES OULED ZIANE IMM T N° 23 ETG 5 CASABLANCA, Maroc et titulaire de la carte nationale N° B397383

• Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 13/01/2025, sous le N° 952257.

MONDE SERVICE COMPTA 309 LOT EL HADJ FATAH OULFA ETAGE 1 Casablanca

RC 247621 IF 40454927 GSM 0678738632 TEL 0522658116

N° 223/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR REGION

MARRAKECH-SAFI PROVINCE DE SAFI CERCLE HRARA CIADAT DAR SI AISSA COMMUNE SAADLA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° :

01/2025/SAD
séance publique

Le 13/02/2025 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur Le Président de la C.T SAADLA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offres des prix n°01/2025/SAD, pour :

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PISTES SUIVANTES :

1-PISTE RELIANT DOUAR OULAD BOUCHTA AU DOUAR OULAD TOUMI.

2-PISTE RELIANT DOUAR OULAD IICHE AU DOUAR BOUNIFEL.

3- PISTE RELIANT DOUAR HDIL ET SOURCE MOULAY TOUHAMI (LIMITE AVEC C.T HRARA).

4-PISTE RELIANT DOUAR OULAD HAMOU A L'ECOLE OULAD HAMOU.

5- PISTE RELIANT DOUAR LAKOUANINE AU DOUAR LABRIKATE

PASSANT PAR LA MOSQUEE.

6- PISTE RELIANT SOUK HEBDOMAIRE LARBLA LOULAD AU DOUAR SOURATE.

7- PISTE RELIANT LA ROUTE NATIONAL 7A AU DOUAR HAMOUSSA.

8- PISTE RELIANT DOUAR M'GADIM AU DOUAR OULAD ALI BEN AISSA.

9- PISTE RELIANT DOUAR KHOUADRA A LA LIMITE DE COMMUNE DAR SI AISSA.

10- PISTE RELIANT ROUTE LAMRESS ET PK 17 DE LA R.R 202.

11- PISTE SIS AU DOUAR SAADLA.

12- PISTE RELIANT DOUAR SOURATE A L'ECOLE EL MOUAHIDINE.

13- PISTE RELIANT ROUTE L'AUTOROUTE AU DOUAR LAGRAA.

14- PISTE RELIANT DOUAR OULAD EL ARBI BEN DIB AU DOUAR LAFKAKRA.

15- PISTE RELIANT L'AUTOROUTE AU DOUAR BOUDRARATE.

16- PISTE RELIANT LA R.R 202 AU DOUAR ZRAOULA.

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés publics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations (établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 127 697,37TTC(Un Million Cent Vingt-Sept Mille Six Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept Dirhams et Trente-Sept Centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (22 553,00 DHS) Vingt-Deux Mille Cinq Cent Cinquante-Trois Dirhms.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés public accessible à l'adresse www.marchés publics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Une visite des lieux sera organisée par le maître d'ou-

vrage conformément à l'article 23 et 26 du décret n°2-22-431 précité le 06/02/2025 à 11H00 du matin depuis le siège de la commune SAADLA.

N° 224/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

AAO N° 01/2025/BP

Le 20/02/2025 à 11 heure, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des

Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'ACHEVEMENT D'UNE PISCINE A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI RAHAL PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA

*Le dossier d' appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchés publics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations (établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 596 556,00 dhs (cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-six dhs)

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :11 500,00 Dhs (Onze mille cinq cent dhs).

*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

* Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchés publics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

• Secteur : A - Classe : 5 - Qualification : A2

N° 225/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région de Casablanca-Settat
Commune de DAR BOUAZZA
Division des Affaires Economiques

AVIS D'ENQUETE COMMODO INCOMMODO

Le président de la Commune de DAR BOUAZZA, avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.

Cette enquête concerne la demande déposée par : AQUA LAVIA PRESSING représentée par Monsieur HAKIM SALIHA.

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Blanchisserie Au local situé à : LITTORAL 8 MAG IMM 1 DAR BOUAZZA CASABLANCA.

Un registre des observations est mis à la disposition du public à la commune de DAR BOUAZZA au service économique.

N° 227/PA

Royaume du Maroc
Commune sidi mohammed ben rahal

Programme prévisionnel triennal

Maître d'ouvrage : Président de la commune sidi mohammed ben rahal

Année budgétaire (N): 2025

Le programme prévisionnel des marchés que le président de la commune sidi mohammed ben rahal envisage de lancer, pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027, est présenté ci-après.

a) Prestations de travaux

Année budgétaire 2025

N°	Objet(s)	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation (i)
1	Aménagement du centre de la commune	Le centre de la commune	1 370 790,00	AOON	02/2025	
2	Construction de la maison communale	la maison communale	1 423 970,00	AOON	07/2025	
3	Construction du nouveau souk hebdomadaire et parcs à bestiaux	Nord-Ouest du souk existant		AOON	10/2025	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet (ii)	Lieu d'exécution
1	Construction du nouveau souk hebdomadaire et parcs à bestiaux	Nord-Ouest du souk existant
2	Aménagement du centre de la commune	Le centre de la commune
3	Aménagement des jardins	Divers douars de la commune

Année budgétaire 2027

N°	Objet (ii)	Lieu d'exécution
1	Aménagement du centre de la commune	Centre de la commune
2	Aménagement des pistes	Divers douars de la commune
3	Alimentation en eau potable	Divers douars de la commune

b) Prestations de fournitures

Année budgétaire 2025

N°	Objet(s)	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation (i)
ETAT NEANT						

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet (ii)	Lieu d'exécution
ETAT NEANT		

Année budgétaire 2027

N°	Objet (ii)	Lieu d'exécution
ETAT NEANT		

a) Prestations de services

Année budgétaire 2025

N°	Objet (ii)	Estimation prévisionnelle	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période	Observation (i)
ETAT NEANT						

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
ETAT NEANT		

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Affermage du souk hebdomadaire au titre de l'année 2028	Souk hebdomadaire de la commune

(1) Préciser l'organisme dont relève le maître d'ouvrage (ministère, collectivité territoriale, établissement public, personne morale de droit public...).

(2) Préciser l'objet exact de la prestation, avec indication, le cas échéant, du lieu d'exécution y compris la commune, de la province ou de la préfecture et de la région concernée.

(3) A compléter par la mention « Réservé », si le marché est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises installées au Maroc y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

(4) Préciser l'objet sommaire du projet envisagé

(5) Préciser l'objet sommaire du projet envisagé

(6) Préciser l'objet exact de la prestation.

N° 226/PA

Sur les écrans casablancais

MEGARAMA

Top gun : maverick
Durée : 01:00:00
Genres : Action
Réalisateur : Joseph Kosinski
Acteurs : Tom Cruise, Miles Teller, Jennifer Connelly, Jon Hamm, Glen Powell
séances : 13:25 19:45 22:30

AL IKHWANE
Durée : 02:15:00
Réalisateur : Mohamed Amine Al Ahmar
séances : 14:00 17:00 19:45 22:30

Green cardfilm
Durée : 01:30:00
Réalisateur : hicham regragui
séances : 14:30 17:00 19:45 22:30

Bullet train
film Bullet train megarama-casablanca
Durée : 02:32:00
Genres : Thriller Action
Réalisateur : David Leitch
séances : 13:25 19:45 22:30

Kira w el gen
film Kira w el gen megarama-casablanca
Durée : 02:55:00

Genres : Action
Réalisateur : Marwan HAMED
Acteurs : Karim Abdel Aziz, Hind SABRI

JE T'AIME - I LOVE YOU
Durée : 01:45:00
Genres :
Réalisateur : Tamer Housni
séances : 13:25 19:45 22:30

La très très grande classe
film La très très grande classe megarama-casablanca
Durée : 01:40:00
Genres :
Réalisateur : Frédéric Quiring
14:15 17:00 19:45 22:30

Ashbah europa
Durée : 01:20:00
Genres :
Réalisateur : Mohamed Abdel Rahman Hamaki
18:00 20:00 22:00

Le bal de Fenfer
Date de sortie : 24 août 2022
Durée : 01:45:00
Genres :
Réalisateur : Jessica M. Thompson
séances : 13:45 16:00 20:45 22:45

Ted l'explorateur et la table d'émeraude
Durée : 01:29:00
Genres : Aventure Famille
Animation Comédie
Réalisateur : Enrique Gato
séances : 14:00 16:00

Spider-man : no way home
Durée : 02:37:00
Genres : Action Aventure
Réalisateur : Jon Watts
séances : 18:00

Citoyen d'honneur
Durée : 01:36:00
Genres : Comédie
Réalisateur : Mohamed Hamidi
séances : 17:00 19:45 22:30

Kompomat
Durée : 02:07:00
Genres : Thriller
Réalisateur : Jérôme Salle
séances : 17:00 19:45 22:30

Coup de théâtre
Durée : 01:38:00
Genres : Policier Comédie
Crime Mystère
Réalisateur : Tom George
14:15 17:45 22:30 19:45

Rada malha - jada malha
Durée : 02:06:00
Réalisateur : Driss ROUKHE
séances : 17:00 19:45 22:30

Pharmacies de garde de nuit

Sidi Moumen :
Pharmacie DIAR EL HANAE
DIAR EL HANAE GH4, BD. 79
N° 20 - SIDI MOUMEN -
Tel : 0522.22.34.34 [-]

Pharmacie ESPACE NAIM
LOT OTHMANE 2 RUE 15 N°
50 - Tel : 0522.70.59.59

Sidi Othmane :
Pharmacie ESSEHA
MARCHÉ ESSALAMAL HAY
ESSALAMA 1 -
Tel : 0522.37.32.66

Oulfa :
Pharmacie MASHED CIL
LOT DU STADE N° 22 -
HAY ESSALAM - CIL
(PRIS MOSQUEE CIL -
LADORATOIRE PIZERO)-
Tel : 0522.39.88.73

Sidi Maarouf :
Pharmacie HANI
114, LOTISSEMENT SAADA 1 -
SIDI MAAROUF -
Tel : 0522.5810.86

Pharmacie ZENITH
MILLENIUM
N° 162 LOTISSEMENT
FLORIDA - SIDI MAAROUF
(FACE HAMMAM FLORIDA
ET CRECHE SANGOUNOU)-
Tel : 0522.32.15.16

Lissafs :
Pharmacie JARDINS DE
L'OUJFA
KASBA ALAMINE
EXTENTION, GH4 BMM 6 -
ENTREE 2 - Tel : 0522.65.28.90

Pharmacie CASAWIEW
CENTRE COMMERCIAL
CASAWIEW, MAG N°1 -
NASSIM ISLANE -
Tel : 0522.69.64.64

Maarif :
Pharmacie IBN BATOUTA

78, RUE IBN BATOUTA (A
COTE DU CINEMA LUX)
AVENUE LALLA YACOUT -
Tel : 0522.22.34.34 [-]

Pharmacie PORTE
CALIFORNIE
ROUTE 109, AVENUE MEKKA
- DAR HADI DAOUI -
BACHKOU (ROND-POINT
BACHKOU)-
Tel : 0522.81.26.31 [-]

Pharmacie NARJIS
141, BOULEVARD YACOUB EL
MAANSOUR - MAARIF -
Tel : 0522.25.00.74

Bourgogne :
Pharmacie RAIS
62, RUE DE LA MER
BALTCHE - AIN DAJIB
(TERMINUS TRAMWAY AIN
DAJIB) - HARLEY DAVIDSON
- RESTAURANT VIPP -
Tel : 0522.79.81.32

Pharmacie SAFIR
16, RUE MOHAMED
SMIHA - AVENUE DES FAR,
(EX HOTEL SAFIR - ACIMA
BD. MED V - STADE -
Tel : 0522.44.48.37

Belvédère :
Pharmacie MOULAY ISMAIL
286, BD. MOULAY ISMAIL -
ROCHES NOIRES 20300 -
Tel : 0522.44.48.27

Ain Sebati :
Pharmacie ESPACE SEHATI
35, RUE SALOMON
DAHAN - QUARTIER OUKA-
CHA - AIN SEBATA (PRIS PRS-
SON OUKACHA) -
Tel : 0522.67.27.64

Ain Chock :
Pharmacie KIDMAT
341, BOULEVARD PANORA-
MIQUE - Tel : 0522.52.71.35

Hay Mohammadi :
Pharmacie AL AQSA
RESIDENCE AL AMANE RUE
EMILE BRUNET N° 6 -
HAKAM 3 - HAY MOHAM-
MADI - Tel : 0522.63.00.63

Al Fida :
Pharmacie HACHAD
142, RUE 5-DERBI KORJA-GRE-
GOUANE (STATION TAXI
SIDI MAAROUF) PLACE
SRAGHNA
- Tel : 0522.28.39.46

Sidi Bemoussi :
Pharmacie RACHAD
32, AV. SOUHAIB AAROUZI -
AMAL 2 - SIDI BEMOUSSI -
Tel : 0522.73.72.37

Hay Hassani
Pharmacie LAYA
N° 9 ECONOMAT DE L'AMC /
FRA - RUE AL ABTAL -
BEAUSSEJOUR B.P. 16277 -
Tel : 0696818285 [-]

Pharmacie JNANE OULFA
RYAD EL OULFA G8-B
ENTREE N°5 N° 151 (ACTUELLE-
MENT G844) -
Tel : 0522.89.42.70

Pharmacie LE NORD
HADIKAT OUM ERRAJE 2
GH4 N° 21 EN FACE MAR-
JANE HAY HASSANI - Tel :
0522.89.77.44 [-]

Beaussejour
Pharmacie ORJOUANE
122, RUE ORJOUANE - HAY
EGRAHA - BEAUSSEJOUR
(DEBORDERE ACIMA BEAUSSE-
JOUR) - Tel : 0522.36.22.20

Oasis
Pharmacie DALAL
24 BS, RUE DES VANNEAUX -
L'OASIS (MARCHÉ L'OASIS -
R.C.M.) - Tel : 0522.90.27.54

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° de train	Maroc	Marrakech	Casablanca	Fes	Marrakech	Casablanca	Marrakech	Fes	Marrakech	Casablanca	Marrakech	Fes
101	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00
102	06:30	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30
103	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00
104	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30
105	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00
106	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30
107	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00
108	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30
109	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
110	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30
111	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00
112	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30
113	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00
114	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30
115	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00
116	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30
117	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00
118	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30
119	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00
120	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30
121	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00
122	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30
123	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00
124	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30
125	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00
126	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30
127	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00
128	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30
129	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00	27:00	28:00	29:00	30:00	31:00
130	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30	27:30	28:30	29:30	30:30	31:30

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° de train	Fes	Marrakech	Casablanca	Marrakech	Fes	Marrakech	Casablanca	Marrakech	Fes	Marrakech	Casablanca	Marrakech
101	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00
102	06:30	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30
103	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00
104	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30
105	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00
106	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30
107	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00
108	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30
109	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00
110	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30
111	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00
112	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30
113	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00
114	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30
115	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00
116	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30
117	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00
118	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30
119	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	24:00	25:00	26:00
120	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30	21:30	22:30	23:30	24:30	25:30	26:30
121	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00				



Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir



La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

ALTÉRÉ	↓	ANION OU CATION	↓	GÈNE BACCHA- NALE	↓	CARAPACE VENUE AU MONDE	↓	CONDUIT	↓	SUD	↓	PAROLES D'UNE CHANSON
VENT CHAUD ET SEC	→							ALLÉE BORDÉE D'ARBRES	→			
TEMPÉ- RANCE	→									LETTRES DE DANDY RETIRA	→	
ÂNE SAUVAGE	→							COULEUR À BROYER POSE	→			
	→	À L'ENVERS: MÉLODIE						RELATIF AUX MOINES	→			POULIE À GORGE
LITHIUM PERCÉS	→							PARTIE D'UNE SECTE		LUXE VOYANT		
	→	CURIOS- ITÉ		HUME	→					PORTION DE COURBE EN RESTE	→	
CONIFÈRE PLANTE	→			MIT À DISTANCE	→							VENU APRÈS LE TRAVAIL
GROSSE LÉGUME	→	DE BAS EN HAUT: PIGEON		GRAISSE ANIMALE FONDUE		DRAME NIPPON	CALCIUM	→		ÉTAT DES VOILES		ERREUR
	→											
CHOUÏA COUPE DU MONDE	→				POSSÉSSIF	NOTE	À L'ENVERS: VERBAL	→				PETIT CUBE
	→								EN SELLE TOUR DE COCHON	→		
DÉFICIE- NTE	→											

Solution mots flechés d'hier

PARLINE	A	INVERSE	A	OUVERT	ROUGE	CRACK	POISSON	AS	POISSON	COUPE
CHÈRE DE DARIN DEAFU	D	DOGUE	È	RECELE						
SÉRIEL LAGUE	N	CUIVE	I	VRESSE	NOTE					
DE	G	E	L	O	T	E	D			
CUBE	D	E	N	D	N	E	R	O	N	
EXPANS	T	O	P	O	C	A	G	E	S	
FEU VERT	O	U	I	E	B	A	D	N		
MÉTAL	U	O	B	T	U	S	L	E		
LE MÈRE	O	R	N	O	T	E	I	N	A	
FAISE DU TOUR	N	U	I	R	E	O	R	N	E	E
FOR MALIS	O	R	G	E	N	A	L	E		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Barakba

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouzarb

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouafiy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Oussat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Asifa Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezziif

Service technique
Khadja Sals (Responsable)
Myriem Rebace
Khadja Hlali
Mariana Farki
Elkarsoussi Elmardi

Rédaction
Abdelouassim Warsch

Secrétariat
Ammas Tabou

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katib (Lafyoune)
Abdelali Khallad (Essouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahroun
Khalil Benzouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail
liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: ammar@liberation@libe.ma
Youssef El Gabi

Moussa El Youssefi
Loezna Baghdadli
Latifa Mouab
Rkia Ait Dahman
Sihem Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse: 130/64

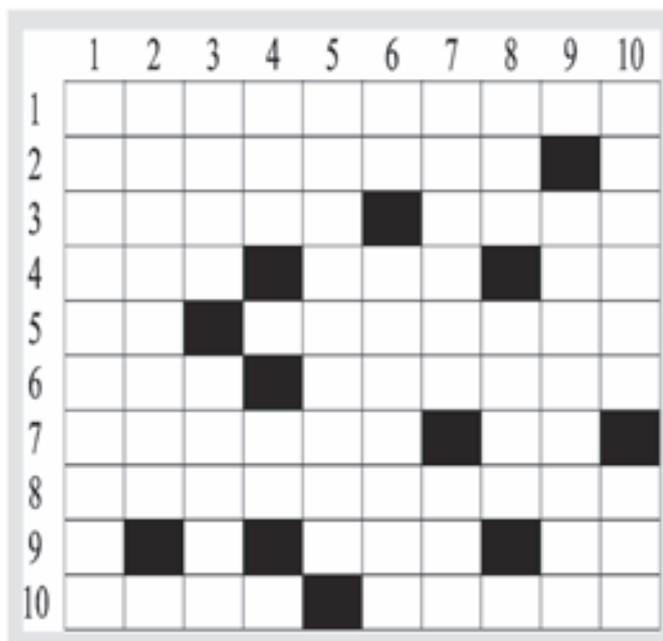
Site web: www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

العرب
OJD
MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Occultisme
- 2- Hardiesse
- 3- Le soleil le fit tomber - Bout de pièce
- 4- Refus - Humour - Gai participe
- 5- Cuivre - S'engager
- 6- Désert - Dévot
- 7- Cordes vivantes - En les
- 8- De terre glaise
- 9- Fait des profs - Dévêtu
- 10- Enormément - Essai

VERTICALEMENT

- 1- Radieux
- 2- Sauver
- 3- Etat arabe - Obtient
- 4- Suit bis - Nickel
- 5- Mal de peau
- 6- Eclaté - Choisisent
- 7- Etat d'Europe - Plus neuf
- 8- Déshydraté - Cachées
- 9- Mettent en nattes
- 10- Araignée - Trime

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	1	7						
	8		6	3		2		
9				8	4	5		6
2	7	1	4				5	9
8	4				9	6	7	2
3		6	2	4				1
		8		1	3		6	
							9	2

Difficile

1			7		5			
	7				9			
	4	5			8			
				3		7		5
		6		1	9	7		2
3		7		4				
			4			2	9	
		8					1	
		6		2				8

Moyen

8	6	9	4					7
				7		4	6	
	5		9					
				8	4	2	1	
5				9				3
	4	3	1	5				
					9		8	
	9	4		6				
3					1	9	2	7

Expert

	3	2				4		
	8				3			7
		5		7	4			
8		7	5		2			
					9	7	8	5
				7	6		9	
9			1					4
		1					5	2

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	7	9	1	6	8	4	5	2
4	1	5	2	7	3	9	6	8
6	8	2	4	5	9	7	3	1
7	9	3	5	1	4	8	2	6
8	2	1	6	9	7	5	4	3
5	6	4	3	8	2	1	9	7
2	3	7	8	4	5	6	1	9
9	5	6	7	2	1	3	8	4
1	4	8	9	3	6	2	7	5

Moyen

4	8	6	1	2	3	5	7	9
7	3	9	6	4	5	1	8	2
2	1	5	9	8	7	3	4	6
1	6	7	3	5	8	2	9	4
8	9	2	4	7	1	6	3	5
3	5	4	2	6	9	7	1	8
6	7	3	5	9	4	8	2	1
5	4	8	7	1	2	9	6	3
9	2	1	8	3	6	4	5	7

Difficile

9	2	1	7	3	4	6	5	8
5	6	4	1	8	2	9	7	3
7	3	8	9	5	6	4	1	2
2	1	7	6	9	8	3	4	5
4	5	6	3	7	1	2	8	9
3	8	9	4	2	5	1	6	7
6	9	2	8	1	7	5	3	4
1	7	3	5	4	9	8	2	6
8	4	5	2	6	3	7	9	1

Expert

1	6	8	7	9	3	5	2	4
5	7	2	6	8	4	9	1	3
4	3	9	2	5	1	6	8	7
9	2	7	3	1	6	8	4	5
3	5	4	9	2	8	7	6	1
6	8	1	5	4	7	2	3	9
7	1	3	8	6	5	4	9	2
2	4	6	1	7	9	3	5	8
8	9	5	4	3	2	1	7	6

Sport

CHAN 2024 : Le Maroc dans le groupe A aux côtés du Kenya, de l'Angola, de la RDC et de la Zambie



La sélection marocaine des joueurs locaux a hérité du groupe A du Championnat d'Afrique des nations (CHAN 2024) de football, aux côtés de ses homologues kényane, angolaise, RD congolaise et zambienne, à l'issue du tirage au sort de la phase de poules qui s'est déroulé mercredi à Nairobi.

Vainqueurs des éditions 2018 et 2020, les Lions de l'Atlas disputeront la phase de poules dans la ville de Nairobi.

De son côté, le Sénégal, tenant du titre, a été versé dans le groupe D aux côtés du Congo, du Soudan et du Nigeria.

Suite au retrait de certaines équipes

lors des qualifications, deux places restent disponibles. Des qualifications supplémentaires seront organisées pour déterminer les équipes qui occuperont ces positions.

Initialement prévu du 1er au 28 février au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda, le CHAN a été reporté à août 2025, a annoncé la CAF, relevant que les experts techniques et en infrastructure de la CAF, dont certains basés dans les trois pays hôtes, ont requis un temps supplémentaire pour s'assurer que les infrastructures et les installations soient au niveau nécessaire pour accueillir avec succès la compétition.

La date exacte du début du CHAN sera annoncée "en temps voulu", a indiqué

la CAF dans un communiqué publié mardi.

Voici, par ailleurs, la composition des groupes:

Groupe A: Kenya, Maroc, Angola, RD Congo, Zambie

Groupe B: Tanzanie, Madagascar, Mauritanie, Burkina Faso, République Centrafricaine

Groupe C: Ouganda, Niger, Guinée, Q2, Q1

Groupe D: Sénégal, Congo, Soudan, Nigeria

NB: Q1 et Q2 représentent les équipes qui se qualifieront lors des tournois supplémentaires précédant la compétition.

L'Unité d'intégrité d'athlétisme améliore le classement du Maroc en termes de risque de dopage

Le Maroc a amélioré son classement en termes de risque de dopage, auprès de l'Unité d'intégrité d'athlétisme, en passant de la catégorie A, celle des pays à plus haut risque de dopage, à la catégorie B, a annoncé mercredi l'Agence marocaine antidopage (AMAD).

"L'Unité d'intégrité d'athlétisme (AIU) a annoncé en ce début d'année le reclassement du Maroc de la catégorie A à la catégorie B. Pour rappel, l'athlétisme marocain a rejoint la catégorie A depuis le 5 mars 2020", a précisé l'AMAD dans un communiqué.

"Ce reclassement de l'athlétisme marocain vient couronner les efforts de l'Agence marocaine antidopage (AMAD)", souligne le communiqué.

Depuis sa création, cette instance "a mis en place un programme national antidopage pour le sport marocain et plus spécifiquement pour la Fédération Royale marocaine d'athlétisme, conformément à l'article 15.2.3 des règles antidopage de World Athletics et en respect de la législation marocaine 97-12 relative à la lutte antidopage dans le sport", précise-t-on de même source.

L'AMAD explique que les pays classés en catégorie A sont soumis à des exigences très contraignantes concernant aussi bien le nombre de tests à effectuer avant la participation aux manifestations internationales que les programmes d'éducation.

"Dans cette optique, lors des 18èmes championnats du monde d'athlétisme Eugène 2022, 19èmes championnats du monde d'athlétisme Budapest 2023, et Jeux olympiques Paris 2024, une moyenne respective de 4,93, 5,4 et 8 tests par athlète a été réalisée, classant ainsi le Maroc en 4ème position à l'échelle mondiale", fait-on savoir.

Chafik El Kettani réélu trésorier général de l'UAJ



mardi à Casablanca.

Lors de ce conclave, le Malgache Siteny Randrianasolo-Niaiko a été reconduit à son poste de président de cette instance, à l'unanimité et par acclamation, pour un nouveau mandat de quatre ans, après celui entamé en 2021.

Le nouveau bureau exécutif de l'UAJ se compose de la Botswanaise Pridgeon Estony, secrétaire générale, du Kényan Maluki Shadrack, directeur général et de Chafik El Kettani, trésorier général.

L'Assemblée générale électorale de l'UAJ, qui a vu la participation de 32 fédérations nationales, a été tenue à l'occasion de l'Open international africain de judo, organisé du 16 au 19 janvier à Casablanca sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Le président de la Fédération Royale marocaine de judo et arts martiaux assimilés, Chafik El Kettani a été réélu trésorier général de l'Union africaine de judo (UAJ) lors de l'Assemblée générale électorale tenue

Zagora vibre au rythme des "Foulées féminines de la victoire"

Plus de 5.000 participantes, toutes catégories d'âge confondues, ont pris part dernièrement à Zagora, à la deuxième étape de la deuxième édition des "Foulées féminines de la victoire".

Organisée par la Fédération Royale marocaine du sport pour tous (FRMSPT), en partenariat avec la préfecture de la province de Zagora sous le slogan «Je cours selon mes capacités», cette manifestation sportive de 4 km intervient dans le cadre de la commémoration du 81ème anniversaire de la présentation du Manifeste de l'Indépendance, qui marque une épopée glorieuse dans les annales de la lutte nationale pour le recouvrement de l'indépendance et le parachèvement de l'intégrité territoriale du Royaume.

Cet événement sportif, dont le départ a eu lieu de la place de la Corniche, vise à encourager et motiver les femmes et les élèves à pratiquer les activités physiques, tout en les sensibilisant à l'importance du sport et à son impact positif sur la santé.

Dans une déclaration à la presse, la présidente de la FRMSPT, Nezha Bidouane, a souligné l'importance de cet événement qui traduit clairement les objectifs fixés par la Fédération et ses partenaires, précisant que plus de 5.000 femmes et élèves, dont des femmes et des enfants à besoins spécifiques, y ont participé.

Et d'ajouter que le sport constitue un facteur de réussite qui devrait être inclus dans les programmes quotidiens de l'individu, d'autant plus que l'Organisation mondiale de la santé recommande de pratiquer du sport pendant 20 à 30 minutes chaque jour, notant que la Constitution du Maroc a conforté cet état des lieux en consacrant le sport comme droit fondamental.

En marge de cette course, des activités destinées au grand public ont été organisées sous l'encadrement de spécialistes des secteurs concernés et des médias sportifs dont l'objectif est d'encourager et de célébrer les élèves brillants à l'échelle locale et régionale.

Un match de gala de football féminin

a également été organisé au centre socio-sportif du quartier Al-Qods, auquel ont participé les deux anciens internationaux, Aziz Bouderbala et Hassan Nader.

A cette occasion, les deux anciens joueurs ont remis aux responsables du centre socio-sportif un don de la Fédération Royale marocaine du sport pour tous, composé d'équipements et de fournitures sportives, en présence du secrétaire général de la province de Zagora, d'élus et des membres du bureau directeur de la fédération.

Il est à noter que la ville de Nador a abrité le 12 octobre dernier, la première étape de la deuxième édition des « Foulées féminines de la victoire », à l'occasion de la Journée nationale de la femme, et qui a vu la participation de jeunes filles et de femmes issues de différentes couches sociales de la ville et de sa banlieue.

Les troisième, quatrième et cinquième étapes des « Foulées féminines de la victoire » auront lieu respectivement dans les villes de Benguerir (22 février), Médiouna (6 avril) et Rabat (13 avril).

Premier League : Arsenal s'offre Tottenham et revient vers Liverpool



Coup double pour Arsenal ! Les "Gunners" ont dompté leur rival du nord de Londres, Tottenham (2-1), mercredi à domicile pour revenir à quatre longueurs du leader Liverpool et maintenir intact leur rêve de sacre.

Les vice-champions d'Angleterre en titre peuvent encore espérer remonter sur le trône, vingt et un ans après la dernière fois (2004), grâce à un "North London Derby" gagné en serrant les dents.

Leur archi-dominance s'est trouvée contrariée par Heung-Min Son (25e, 0-1), doigt devant la bouche pour célébrer son but. Mais ils ont renversé la vapeur en provoquant un but contre son camp

de Dominic Solanke (40e, 1-1) puis en marquant par Leandro Trossard (44e, 2-1).

L'ailier belge a évité le couac et s'est permis d'aller chambrier à son tour le parcage visiteurs, les mains derrière les oreilles.

"Je suis très fier de l'équipe, nous avons été sensationnels", s'est réjoui l'entraîneur Mikel Arteta en conférence de presse. "Dès la première minute, nous avons joué avec l'envie de leur faire mal, avec ou sans ballon", donc "nous avons entièrement mérité de gagner ce match".

Son homologue Ange Postecoglou a pesté contre la "passivité" de son équipe, "déçu de la manière dont on leur a permis de dicter le tempo".

"Que nous perdions autant de matches dans une saison de championnat, ce n'est pas normal", a reconnu le manager australien.

Submergé par de nombreuses blessures, Tottenham (13e, 24 pts) n'en finit plus de couler avec cette quatrième défaite (et un match nul) concédée durant ses cinq derniers matches de Premier League.

À l'inverse, Arsenal a fait fi de ses grands blessés (Bukayo Saka, Ethan Nwaneri, Gabriel Jesus...) pour régaler son public et accroître la pression sur Liverpool.

Les "Reds" comptent cependant encore quatre points d'avance et ils ont en réserve un match

en retard à disputer, le 12 février chez Everton.

Arsenal passera un nouveau test dès samedi face à Aston Villa (7e, 35 pts), venu s'imposer 1-0 mercredi sur la pelouse d'Everton, justement.

Ollie Watkins, buteur en seconde période, a gâché le retour en Premier League de David Moyes, revenu sur le banc des "Toffees" douze ans après son premier passage (2002-2013).

Le successeur de Sean Dyche n'a pas enrâyé la spirale négative d'Everton (16e, 17 pts), tout proche de la zone rouge après n'avoir remporté qu'un seul de ses douze derniers matches en championnat.

Les affaires ne s'arrangent pas non plus pour Leicester (19e, 14 pts). L'avant-dernier a subi une sixième défaite d'affilée, mercredi, contre Crystal Palace (2-0) et Jean-Philippe Mateta, auteur du premier but.

S'il y a une équipe à qui tout réussit, c'est bien Newcastle, facile vainqueur de Wolverhampton (3-0) mercredi.

Les "Magpies" sont inarrêtables depuis le 14 décembre (4-0 contre Leicester), point de départ d'une série de six victoires consécutives en championnat.

Elle les a portés de la douzième à la quatrième place, avec désormais un point d'avance sur Chelsea (5e, 37 pts) après 21 journées. Nottingham Forest (3e, 41 pts) compte trois points de plus qu'eux.

Leur réussite insolente doit beaucoup à celle de leur avant-centre Alexander Isak, buteur en première période (34e, 1-0) puis en seconde (57e, 2-0), avant de servir Anthony Gordon (74e, 3-0) sur un plateau.

L'international suédois a marqué dans chacun de ses huit derniers matches de championnat, portant son total à 15 buts en 19 rencontres disputées en Premier League.

"Il a cette goutte de sang-froid en plus que possèdent les joueurs de haut niveau", a complimenté son entraîneur, Eddie Howe, auprès de la BBC.

Coupe du Roi

Le Barça inflige une manita au Betis et file en quarts

Sur un nuage après sa victoire en Supercoupe d'Espagne face au Real Madrid (5-2), le FC Barcelone s'est qualifié mercredi pour les quarts de finale de la Coupe du Roi en signant un nouveau récital contre le Betis Séville (5-1).

Autre grand d'Espagne en forme, l'Atlético s'est également facilement qualifié en battant Elche (D2) 2-0.

Même sans son buteur vedette Robert Lewandowski, sur le banc, le Barça s'est baladé sur sa pelouse du stade olympique de Montjuïc avec des buts de Gavi (3e), Jules Koundé

(27e), Raphinha (58e), Ferran Torres (67e) et Lamine Yamal (78e).

Prêté par le club blaugrana, Vitor Roque a réduit la marque en fin de partie sur penalty (84e).

Le score aurait même pu être plus lourd pour les Catalans, qui ont inscrit deux autres buts refusés pour hors-jeu (45e+4, 55e).

Le latéral français Jules Koundé, à nouveau décisif, est en effet passé à quelques millimètres de signer un superbe doublé, sur une deuxième offrande d'un Lamine Yamal encore une fois inarrêtable.

Bien lancé par un doublé d'Alexander Sorloth (8e, 29e s.p.), l'Atlético Madrid, sans Antoine Griezmann, laissé au repos, n'a pas non plus eu de difficulté à se défaire d'Elche, club de deuxième division (4-0) et sera également au rendez-vous des quarts de finale.

Il s'agit de la 15e victoire consécutive toutes compétitions confondues pour l'Atlético, nouveau leader du championnat espagnol et équipe la plus en forme des grands championnats européens.

Le Real Madrid, opposé au Celta Vigo, devait tenter jeudi de rebondir après sa débâcle face au Barça en Supercoupe d'Espagne (5-2) pour rejoindre ses deux grands rivaux au prochain tour.



Coupe de France

Le PSG s'en tire à bon compte

Sale temps pour les gros: Lyon a été éliminé aux tirs au but par Boungoin-Jallieu, pensionnaire de National 3, (2-2, 4 tab à 2), Rennes par Troyes (Ligue 2) et le PSG s'est fait peur avant de prendre le dessus sur Espaly (4-2) mercredi en 16e de finale de Coupe de France.

Après avoir subi l'ouverture du score, Lyon pensait avoir fait le plus dur en menant 2-1, mais Mehdi Moujetzky a signé son deuxième but de la soirée, ironiquement à la 69e minute, pour obliger les Rhodaniens à une périlleuse séance de tirs au but.

Les Lyonnais l'ont débutée de manière catastrophique avec les ratés des tauliers Alexandre Lacazette et Corentin Tolisso. L'échec de Moujetzky n'aura pas été suffisant pour les remettre en selle. Immense désillusion pour les hommes de Pierre Sage contre une équipe qui joue quatre divisions plus bas.

"Il va falloir assumer la honte face à nos proches, aux gens qui aiment le club, nos dirigeants. C'est presque une tragédie", a résumé l'entraîneur de l'OL, Pierre Sage.

Le PSG a failli connaître le même scénario fou contre une autre équipe de National 3, Espaly, qui a surpris le club de la capitale dès la 3e minute puis l'a rejoint en seconde mi-temps.

Après l'égalisation d'Espaly à la 71e minute (2-2), tout le stade Michelin de Clermont-Ferrand s'est pris à rêver d'une séance de tirs au but. Mais les amateurs ont fini par craquer et prendre deux autres buts, de Barcola (88e) et Ramos (90e+2 sur penalty).

Le Rennes de Jorge Sampaoli, renforcé en ce mercato hivernal par les arrivées de Brice Samba et Seko Fofana, a connu lui aussi une déconvenue (défaite 1-0) contre Troyes, pensionnaire de Ligue 2. Rafiki Saïd s'est même payé le luxe



de rater un penalty avant de marquer le seul but du match.

Cannes (N2) a aussi réalisé un gros coup en éliminant le leader de la Ligue, 2 Lorient (2-1).

Toulouse a en revanche fait respecter son statut en disposant 2-1 de Laval (L2), Strasbourg aussi, mais le club alsacien s'est compliqué la tâche en passant par une séance de tirs au but (2-2, 5 tirs au but à 3) à l'issue d'un match en plein brouillard à Thion (N3), où des supporters ont même épaissi l'atmosphère avec des fumigènes.

Dans le duel des équipes de Ligue 1, c'est Brest qui a prévalu sur Nantes (2-1). L'équipe d'Antoine Kombouaré a pourtant cru pouvoir se relancer en réduisant le score en fin de match.

Avec le succès d'Angers face à Quevilly-Rouen et les qualifications la veille de Nice, Lille et Reims, il n'y aura que huit clubs de l'élite à l'appel des huitièmes de finale, dont le tirage au sort devait avoir lieu jeudi.

Comment sait-on que le climat actuel est le plus chaud depuis au moins 120.000 ans ?

2024 est incontestablement l'année la plus chaude jamais mesurée sur Terre depuis 1850. Mais les carottes de glace, les sédiments au fond de l'océan et d'autres "archives climatiques" permettent aux scientifiques d'établir que le climat actuel est sans précédent depuis au moins 120.000 ans. Explications.

"Quand on veut connaître les climats du passé, on cherche une « archive » qui a enregistré les variations de température", explique à l'AFP le paléoclimatologue Etienne Legrain, joint pendant sa mission de recherche dans l'Antarctique.

Par exemple, les "carottes sédimentaires marines, composées des sédiments qui tombent au fond des océans : ceux-ci sont remplis de bestioles – les foraminifères – qui enregistrent dans leur coquille les températures du moment où elles vivaient", raconte-t-il.

"Il y a aussi les carottes de glace, avec plusieurs méthodes : une très simple consiste à mettre un thermomètre dans un trou qu'on va forer sur 3 km et plus on descend profond, plus on remonte dans le temps pour lire la température de la glace, qui reste toujours la même qu'à l'époque de sa formation", décrit ce scientifique de l'Université libre de Bruxelles, tout juste rentré d'une expédition sur les glaciers du pôle sud.

"Une autre consiste à peser le poids d'une molécule de glace, ce qui donne la température au moment où la glace s'est déposée". Les carottes de glace permettent de remonter à plus d'un million d'années dans le temps.

"Quand on analyse toutes ces archives très différentes", les communautés de chercheurs distinctes "tombent sur les mêmes courbes de températures, c'est pour ça qu'on a une certitude assez forte", résume-t-il, même s'ils ne parviennent pas à une précision au dixième de degré.

Conclusion, selon le Giec : les températures mondiales de la dernière décennie (2011-2020), environ 1,1°C plus chaudes que la période 1850-1900, "ont dépassé celles de la plus récente période chaude multi-séculaire" d'il y a environ 6.500 ans, qui était seulement 0,2 à 1°C plus chaude que l'époque pré-industrielle.

"Avant cela, la plus récente période chaude remonte à environ 125.000 ans, lorsque la température pluriséculaire (0,5°C à 1,5°C par rapport à 1850-1900) chevauche les observations de la décennie" écoutée, écrivent les climatologues mandatés par l'ONU.

"Les marges d'erreur ne nous permettent pas de dire que le climat actuel est plus chaud que l'Éémien", le nom de cette période de quelques milliers d'an-



nées de réchauffement, juste avant la dernière ère glaciaire, explique Etienne Legrain.

"Mais ce qui est certain, si l'on reste sur les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre actuelles, c'est que le climat attendu à la fin du siècle sera le plus chaud depuis au moins 800.000 ans", avertit le chercheur, puisque, selon l'ONU, l'humanité met la planète sur la voie d'un réchauffement de près de 3°C par rapport au 19e siècle.

Pour trouver un point de comparaison, il faudra alors remonter à "2-3 mil-

lions d'années" en arrière, lorsque le climat "était probablement environ 2 à 3°C plus chaud que la période pré-industrielle", ajoute le chercheur.

La comparaison entre les périodes chaudes du passé et celle actuelles a des limites : le réchauffement était alors naturel, résultat d'une proximité plus grande de la Terre au Soleil et d'une inclinaison plus forte, augmentant l'exposition des pôles à l'énergie solaire.

"L'Éémien correspond à une augmentation de 5-7°C de température moyenne sur 10.000 ans, soit environ

+1°C tous les 2.000 ans. Nous, on a un pris presque un degré en 50 ans!", souligne Etienne Legrain. Le réchauffement très lent et graduel de l'époque passée a permis aux êtres vivants de s'adapter.

Mais attention aux raccourcis, avertit la paléoclimatologue Maria Sanchez Gonzi : avec les archives climatiques, "il est difficile d'obtenir des températures moyennes à l'échelle mondiale" et non pas seulement région par région, "et encore plus difficile de les avoir année par année", dit-elle à l'AFP. Quand on parle de climat, il s'agit de moyennes sur au moins une décennie.

Il faut déduire une estimation des températures mondiales à partir d'indices fragmentaires, comme dans cette étude de référence publiée en 2020 qui a reconstruit les climats des 12.000 dernières années à partir de pollens, d'insectes et de marqueurs géochimiques. Dans ses conclusions, elle se limitait à donner des estimations de températures mondiales sur plus de 150 ans, souligne la scientifique.

Avec ces incertitudes, même dans le climat moins chaud d'il y a 6.500 ans, "il n'est pas impossible qu'une année seule ait été aussi chaude que 2024", prévient cette directrice de recherche à l'École pratique des hautes études.

Recettes

Massapan de safi



Ingédients

Pour la pâte :

2 jaunes d'œufs
8 cl d'eau de fleurs d'oranger
250 g de farine
30 g de beurre
1 pincée de sel

Pour la pâte d'amandes :

500 g d'amandes mondées
250 g de sucre semoule
5 jaunes d'œufs

Le zeste d'un citron râpé

2 c. à soupe d'eau de fleurs d'oranger

Pour le décor : bonbons multicolores

Préparation

Passer au hachoir les amandes mondées et le sucre semoule pour obtenir une pâte d'amandes homogène. Placer la pâte d'amandes obtenue dans un bol, lui rajouter les jaunes d'œufs, le zeste de citron et l'eau de fleurs d'oranger.

Travailler la préparation et en confectionner des boulettes de la taille d'un abricot. Dans un grand plat, tamiser la farine avec le sel, rajouter les jaunes d'œufs, le beurre et l'eau de fleurs d'oranger. Travailler les ingrédients pour obtenir une pâte homogène. Pétrir la pâte énergiquement pendant 10 mn. La recouvrir et la laisser reposer pendant 5 mn avant de l'abaisser en une fine feuille de pâte.

À l'aide d'un emporte pièce, couper des ronds de pâte et en tapisser des petits moules à tartelettes cannelés. Déposer les boulettes de pâte d'amandes dans les fonds à tartelettes et en égaliser la surface avec le dos d'une cuillère. Saupoudrer les massapan obtenus de bonbons multicolores et les disposer sur une plaque.

Faire cuire le massapan au four préchauffé à 170°C pendant 12 à 15 mn

Pour les chercheurs, les zoos doivent tuer leurs animaux adultes plutôt que les laisser vieillir

Pour maîtriser la hausse des populations et assurer la survie des espèces, les zoos devraient abattre les animaux adultes avant leur vieillesse, mais leur permettre de se reproduire, recommandent des chercheurs et des experts dans un article choc paru dans la revue scientifique américaine PNAS.

Les zoos privilégient la contraception pour limiter le nombre d'animaux, expliquent dans cette étude Marcus Clauss, codirecteur de la Clinique pour animaux de zoos de l'Université de Zurich, le vétérinaire du zoo de Karlsruhe Marco Roller, le vétérinaire du zoo de Copenhague Mads Frost Bertelsen et le chercheur Andrew J. Abraham.

Mais "la solution pour les zoos est d'adopter celle de la nature pour gérer la population : la mort", par "un abattage planifié et respectueux", préconisent-ils, en reconnaissant que le public peut rejeter de telles mesures, surtout pour les "mammifères charismatiques".

Il y a dix ans, l'euthanasie au zoo de Copenhague d'une girafe de deux ans, baptisée Marius, donnée ensuite en pâture aux lions, avait suscité un tollé. A tort, jugent les chercheurs, pour qui la longévité ne doit plus être la priorité.

"Les zoos qui envisagent de recourir à l'abattage pour maîtriser leur population peuvent subir une réaction négative du public et des pertes financières. Nous pensons que cette opposition est une er-

reur", insistent les auteurs de l'article, paru le 30 décembre. Les méthodes contraceptives menacent les capacités reproductives des animaux, expliquent-ils. Or, "sans naissance, les animaux adultes sont privés d'un de leurs instincts évolutifs les plus fondamentaux". Les animaux, plus âgés que dans la nature, nécessitent aussi des soins vétérinaires fréquents. Une girafe peut vivre 10 à 15 ans à l'état sauvage mais le double en captivité.

Et le public - 700 millions de visiteurs fréquentent chaque année les zoos mondiaux - n'a plus conscience du rôle de la mort dans le processus naturel et s'imagine que tous les animaux vivront vieux. Les zoos perdent ainsi leur rôle éducatif quant à la reproduction des espèces.

Dix ans après l'euthanasie de Marius, la population des girafes dans les zoos a vieilli et perdu la capacité de se reproduire. En Amérique du Nord, une étude prédit une réduction de 64% de la population des 137 espèces présentes dans les zoos d'ici 2050, en raison des faibles taux de reproduction. Au risque de nuire à leur rôle de conservation des espèces.

"De nombreuses autres espèces seront menacées d'extinction à cause des activités humaines. Il est donc essentiel que les populations d'animaux de zoo restent actives en matière de reproduction", conclut l'étude. "Nous ne voulons pas d'une collection d'animaux gériatriques et de vétérinaires préoccupés par les soins palliatifs".

